



Remboursements
des prestations
des médecins, dentistes
et logopèdes

Pages 9 et 10

Faire le ménage, dans sa tête aussi

PAGE 7

© BSIP/Reporters

étudiants

A la recherche d'un kot
Coup d'œil sur le marché locatif et
conseils pour éviter les pièges.

PAGE 6

travail

Le crédit-temps
Les conditions d'octroi pour
percevoir des allocations de l'Onem
ont été modifiées.

PAGE 2

international

Quand les ventres crient
Pas d'improvisation ni de spectacle
pour l'aide alimentaire d'urgence.
Description d'un mode de
fonctionnement loin des clichés.

PAGE 8

cinéma

Tapis rouge pour la santé
A Liège, le Festival ImagéSanté
présente plus de 350 films et
retransmet des opérations
chirurgicales en direct.

PAGE 11

Crédit-temps

De nouvelles règles pour bénéficier d'allocations

Le crédit-temps permet aux travailleurs salariés de suspendre ou de réduire leur temps de travail - durant une période déterminée - et de percevoir une allocation d'interruption qui compense partiellement la perte ou la réduction de la rémunération. Les conditions d'octroi de cette allocation ont été modifiées.



L'accès au crédit-temps dans le secteur privé est régi par une convention collective du travail (CCT n°77bis) conclue au sein du Conseil National du Travail en 2001 (1). Cette CCT explicite les droits des travailleurs salariés à l'égard des employeurs : elle détermine les conditions d'accès, les modalités d'exercice et les règles communes aux diverses formules de crédit-temps.

Jusqu'à présent, les conditions pour bénéficier d'une allocation de crédit-temps payée par l'Onem étaient calquées sur les dispositions prévues dans cette CCT (2). Dans le cadre du volet socioéconomique de l'accord gouvernemental, le gouvernement fédéral a décidé, en décembre dernier, de modifier les règles en ma-

tière d'allocations de crédit-temps et d'assimilation pour la pension (3), les dispositions de la CCT, restant, quant à elles, inchangées (4). Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2012, les conditions d'octroi des allocations ne sont plus les mêmes que celles prévues pour pouvoir accéder au crédit-temps chez l'employeur (voir encadré ci-contre). Dans le présent texte, nous présentons bien les nouvelles conditions d'octroi des allocations de crédit-temps. Grâce à la concertation sociale, les syndicats ont pu négocier des corrections et des assouplissements mais les nouvelles dispositions doivent encore être coulées dans des textes légaux. Il faut donc prendre ce qui suit avec prudence. Pour en savoir plus, le mieux est de s'adresser à l'Onem, à son syndicat ou à son employeur. >>>

Crédit-temps sans motif

Pour bénéficier d'allocations, le travailleur doit avoir deux ans d'ancienneté chez son employeur et cinq ans de carrière comme salarié. Seule exception : un an d'ancienneté suffit si le travailleur a épuisé le congé parental pour tous les enfants bénéficiaires et si le crédit-temps suit immédiatement le congé parental.

Ce droit aux allocations est limité à :

- 12 mois pour une interruption complète,
- 24 mois pour un passage à mi-temps,

- 60 mois pour une réduction d'1/5^{ème} temps (passage à 4/5^{ème}),
- ou une combinaison de ces systèmes jusqu'à concurrence d'un équivalent temps plein de 12 mois (par exemple, suspension des prestations pendant 6 mois puis passage à mi-temps pendant 12 mois).

Un seul crédit-temps sans motif est octroyé sur l'ensemble de la carrière et le crédit-temps déjà utilisé dans le passé est comptabilisé.

Crédit-temps avec motif

Pour bénéficier d'allocations, le travailleur doit avoir au moins deux ans d'ancienneté chez l'employeur. Il n'y a pas de condition de carrière comme salarié.

Ce régime permet de compléter le droit de base (crédit-temps sans motif). Cependant, il n'est pas impératif d'avoir épuisé le capital d'allocations sans motif avant de demander celui avec motif. Ces deux capitaux d'allocations peuvent être pris à la meilleure convenance.

Le droit complémentaire est de 36 mois si le crédit-temps est utilisé :

- pour s'occuper de son enfant jusqu'à l'âge de huit ans,
- pour octroyer des soins palliatifs à une personne en fin de vie,
- pour assister ou octroyer des soins à un membre du ménage ou de la famille jusqu'au 2^{ème} degré souffrant d'une maladie grave,

- pour suivre une formation reconnue par les Communautés ou par le secteur.

Le droit complémentaire est de 48 mois si le crédit-temps est utilisé :

- pour prodiguer des soins à son enfant handicapé jusqu'à ses 21 ans,
- pour donner des soins à son enfant ou à un enfant gravement malade faisant partie du ménage.

Contrairement au crédit-temps sans motif, les crédits-temps avec motifs sont calculés sur des périodes calendrier, sans référence au régime de travail : la période est identique, qu'on interrompe le travail ou qu'on réduise ses prestations. Par ailleurs, les deux périodes avec motifs ne peuvent s'additionner sur l'ensemble de la carrière. Enfin, tout crédit déjà utilisé dans le passé est comptabilisé.

>>> Précisons que les congés spécifiques – congé parental, congé pour soins palliatifs et congé pour assistance médicale – ne subissent aucune modification légale. Quant aux montants des allocations de crédit-temps, ils n'ont pas été modifiés si ce n'est qu'ils ont été indexés au 1^{er} février dernier, comme les autres prestations sociales (voir les tableaux publiés dans l'édition d'En Marche du 16 février dernier – www.enmarche.be).

Quoi de neuf ?

La nouvelle réglementation sur les allocations de crédit-temps introduit une distinction selon que l'interruption est motivée ou non. Ainsi, il existe dorénavant (voir détails ci-dessous) :

- un **crédit-temps général sans motif**,
- un **crédit-temps avec motif** : soins, formation, enfant malade ou handicapé,
- un **crédit-temps de fin de carrière**.

Quel que soit le type de crédit-temps, comme par le passé, trois possibilités s'offrent aux travailleurs :

- Le **crédit-temps complet** : il permet de suspendre la totalité des prestations.
- Le **crédit-temps 1/2 temps** : il permet de réduire les prestations pour travailler à mi-temps.
- Le **crédit-temps 1/5 temps** : il permet de réduire les prestations pour travailler à 4/5 temps.

Qui est concerné par ces nouveautés ?

La nouvelle réglementation en matière d'allocations de crédit-temps s'applique à tous les travailleurs dont les demandes d'allocations d'interruption prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2012.

Restent soumis à l'ancienne réglementation tous les crédits-temps entamés avant cette date. Il en va de même pour les demandes écrites de crédit-temps effectuées auprès de l'employeur avant le 28 novembre 2011, envoyées à l'Onem avant le 1^{er} mars 2012 et prenant cours au plus tard le 2 avril 2012.

Les travailleurs de 50 ans et plus qui étaient déjà dans le régime de crédit-temps "fin de carrière", mais n'avaient pas fait une demande jusqu'à l'âge de la pension peuvent continuer à bénéficier des anciennes dispositions s'ils introduisent une prolongation de la demande actuelle. Cette mesure transitoire ne peut être obtenue qu'une seule fois. Cette demande peut être sollicitée pour une période allant jusqu'à l'âge de la pension.

// JOËLLE DELVAUX

>> Sources : www.onem.fgov.be, service juridique de la CSC et www.lesreparations.be (site de la CSC à propos des mesures gouvernementales).

- (1) Sont concernés les travailleurs salariés et les travailleurs contractuels du secteur public.
- (2) Des CCT sectorielles ou d'entreprise peuvent étendre les droits prévus dans la CCT nationale (en termes de durée totale du crédit-temps sur la carrière notamment).
- (3) Nous n'aborderons pas ici l'assimilation des périodes indemnisées de crédit-temps pour le calcul de la pension. Nous y reviendrons quand les dispositions légales à ce propos seront effectives.
- (4) AR du 28 décembre 2011 – MB du 30 décembre 2011.

Des conditions à remplir chez l'employeur

Pour avoir accès aux différentes formes de crédit-temps, le travailleur salarié doit remplir obligatoirement des conditions d'accès auprès de son employeur. Celles-ci varient selon que la demande concerne une interruption complète ou une réduction des prestations. Ainsi, pour une interruption complète, le travailleur doit avoir été dans les liens d'un contrat de travail chez l'employeur pendant au moins 12 mois au cours des 15 mois qui précèdent. S'il souhaite passer à mi-temps, il doit, de plus, avoir été occupé au moins à 3/4 temps pendant les 12 mois qui précèdent. Par contre, en cas de passage à 4/5 temps, le travailleur doit justifier d'une ancienneté de cinq ans chez son employeur (trois ans pour les 50 ans et plus) (1) et avoir été occupé à temps plein pendant les 12 mois qui précèdent la demande de crédit-temps.

Ces conditions d'accès au crédit-temps (qui ne représentent pas pour autant un droit absolu du travailleur salarié) sont différentes de celles que le gouvernement fédéral vient de décider pour bénéficier des allocations de crédit-temps (et que nous venons de décrire ci-contre). Théoriquement, il est donc possible, pour un travailleur, d'obtenir un crédit-temps auprès de son employeur sans pour autant bénéficier d'une allocation d'interruption de l'Onem pendant ce temps. De même, par exemple, un travailleur âgé qui n'entre pas dans les conditions pour bénéficier d'allocations spécifiques à la fin de carrière pourra cependant peut-être percevoir des allocations de crédit-temps "de base". A chacun de bien se renseigner sur les formules possibles selon sa situation personnelle. A cet égard, les informations fournies par l'Onem sur son site internet (www.onem.fgov.be) sont à la fois très claires et très précises. Une foire aux questions et une comparaison des conditions d'accès au système et aux allocations sont particulièrement instructives.

//JD

(1) Moyennant l'accord de l'employeur, cette condition de 3 ans d'ancienneté peut être réduite à 2 ans, si le travailleur a été engagé à partir de ses 50 ans (ou à 1 an si l'engagement a été réalisé à partir de 55 ans).

Crédit-temps de fin de carrière

Pour bénéficier d'allocations de crédit-temps spécifiques à la fin de carrière (en passant à 4/5^{ème} ou à mi-temps jusqu'à l'âge de la pension), le travailleur doit être âgé d'au moins 55 ans et compter 25 années de carrière professionnelle. Auparavant, il fallait avoir au minimum 51 ans et une carrière professionnelle de 20 années pour l'octroi des allocations.

Toutefois, certaines catégories de travailleurs ouvrent ce droit dès l'âge de 50 ans. Initialement, le gouvernement fédéral avait fixé des conditions précises : avoir effectué un métier lourd (pendant au moins 5 ans au cours des 10 années précédentes ou pendant au moins 7 ans au cours des 15 années précédentes) qui figure sur la liste des métiers en pénurie, fournie par l'Onem.

Les syndicats ont obtenu du gouvernement un élargissement de la notion de métier lourd et une série de dérogations supplémentaires en ce qui concerne la réduction d'1/5^{ème} (passage à 4/5^{ème}). Celle-ci sera possible :

- pour les travailleurs occupés dans des régimes de travail contraignants : équipes alternatives, travail de nuit ou horaires coupés,
- pour les ouvriers du secteur de la construction (moyennant conditions d'ancienneté),
- pour les travailleurs ayant 28 ans de passé professionnel en tant que salarié,
- dans des entreprises reconnues en restructuration ou en difficulté si cette mesure permet d'éviter des licenciements.

// LA SANTÉ,
C'EST AUSSI //

Regard de Alice Cornelis, 22 ans, étudiante en photographie à l'école des arts de l'image, Le 75. Extrait de reportages menés pour En Marche et supervisés par Marc Detiffe.



DES DÉHANCHÉS À TOUT ÂGE

Danser atténue le stress et l'anxiété. Danser entraîne la mémoire. Danser procure un sentiment de bien-être et permet d'exercer le corps, de le ressentir. Ces vertus, les danseurs des cours et thés dansants du Dance Club Skylight à Auderghem, les apprécient. D'autant qu'ils dansent ensemble, se liant aussi d'affection.

>> A voir dans son entièreté sur www.enmarche.be

Avec le soutien de la Loterie nationale.

En marge...

La sortie de crise

Notre Europe était un beau projet. Tirant les leçons des conflits de la première moitié du XX^{ème} siècle, des hommes d'Etat, les Schuman, Adenauer, de Gasperi, ont d'abord réconcilié des nations. Ils ont ensuite permis l'édification de régimes économiques de marché et de solidarité sociale. De la libre circulation des biens et des personnes, on est passé avec Jacques Delors à la monnaie unique, l'euro. Au moment de franchir cette étape, la nécessité d'harmoniser les politiques économiques et financières dans l'eurozone a été sous-estimée. Comme l'édifice paraissait cependant solide, les banques ont prêté imprudemment d'énormes sommes à quelques pays. Et ainsi la Grèce, par son endettement, a mis en danger ses associés de l'Union européenne.

L'Allemagne, après avoir consenti de grands efforts pour sa réunification, s'est imposée à elle-même une modération salariale pour sauvegarder sa compétitivité. Elle a aussi veillé à l'équilibre de ses finances. C'est pourquoi, avec quelques autres pays "vertueux", elle entend soumettre l'aide aux pays endettés à de strictes conditions. Des plans successifs d'austérité sont imposés aux peuples, à commencer par les Grecs chez qui on va jusqu'à réduire des salaires minima déjà bien modestes.

Au Portugal, en Irlande, en Espagne, en Italie..., en Belgique aussi, les instances européennes exercent des pressions non seulement pour que soient ré-

duites les dépenses publiques mais aussi pour contourner nos règles de concertation sociale. Le chômage et la pauvreté se développent.

Ce n'est pas cela l'Europe souhaitée par les peuples, ni par ses fondateurs. Pouvons-nous croire en une alternative? Ou plutôt pouvons-nous espérer une sortie de crise après quelques années de redressement? Que pouvons-nous attendre des instances européennes?

Le Conseil européen qui regroupe les 28 chefs d'état et la Commission européenne sont constitués de personnalités diverses quant à leurs orientations: certaines sont conservatrices avec des nuances, et d'autres sont issues de partis plus soucieux de justice sociale. Au parlement européen, les formations dites de droite sont majoritaires. Jusqu'à présent le tandem Merkel-Sarkozy donne le ton. Notre Herman Van Rompuy discrètement s'emploie à maintenir la cohésion de l'ensemble.

Il devient urgent que tout ce monde nous donne des perspectives d'avenir. De longs et rudes efforts ne sont supportables que si les dirigeants s'engagent pour d'autres objectifs que l'orthodoxie budgétaire. Plus le temps passe, plus il devient clair qu'il n'y aura de sortie de crise sans une politique volontariste de l'emploi.

//DÉSIRÉ VÍHOUX

A suivre...

Belges, que dites-vous de vos valeurs?

Tous les neuf ans, quelques sociologues renommés se penchent sur ce qui est vrai, beau et bien à nos yeux. De la Méditerranée en Artique, pas moins de 45 pays du continent européen et quelques milliers de citoyens ont été sondés en 2009. Que raconte le volet belge?

La Belgique - en la personne de chacune de ses trois Régions - compte parmi les habitués de l'exercice. Dès 1981, et les premières recherches du genre, les Belges sont de la partie. Au cœur des explorations: les valeurs des gens. Les enquêteurs participent en effet à la EVS, abréviation pour European Values Study. En fait de valeurs, il s'agit de cerner leurs "visions" de la société, de "ce qui reçoit l'agrément", de "ce qui compte dans l'existence", précise Liliane Voyé, professeur émérite de l'UCL et coordinatrice de la version belge de l'étude.

Eviter les traits grossiers

Le volet belge de la EVS qui vient d'être publié sous le titre "Autres temps, autres mœurs", est empreint de la prudence qui caractérise les universitaires scrupuleux et soucieux de la rigueur de l'analyse (1). En bref, ils n'entrent pas dans les clichés taillés sur mesure pour faire la Une des journaux. Du style, le Belge, ce mécréant en puissance ou les Belges apolitiques ou encore ces jeunes adultes belges qui délaissent leurs parents. Des conclusions hâtives, des raccourcis. Les observations vont parfois même dans un sens contraire: elles dépassent des stéréotypes éculés. En matière de travail par exemple - un élément central dans la vie du Belge, dont il attend qu'il offre sécurité de revenus et possibilité de se réaliser (2): les plus jeunes s'écartent clairement de leur image de "génération nonchalante, peu portée sur le travail". Ils font état d'une éthique du travail des plus élevées - c'est-à-dire de la grande importance du travail et de l'obligation morale à travailler. Autre exemple dans le même champs laborieux: là où l'on parle souvent d'un "Flamand, grand travailleur" et d'un "Wallon plus frivole, moins discipliné", l'EVS contredit: "les Flamands interviewés obtiennent des scores moindres en matière de centralité du travail et d'éthique du travail que les répondants wallons et bruxellois". L'exercice de vulgarisation des résultats est délicat. Tout en nuances, il ne s'agit pas de donner dans la caricature.

Respecter les nuances

Néanmoins, il y a lieu aussi de pouvoir avancer certains éléments. Heureusement, "Autres temps, autres mœurs" ne se réduit pas non plus au seul exposé des précautions à prendre dans la lecture des résultats. Pas d'excès de relativisme qui renverrait à des échantillons bien trop petits pour déduire quoique ce soit ou se refuserait à généraliser parce que les mots - traduits dans plusieurs langues - cachent des réalités tellement diverses... A cet égard, les chercheurs relèvent avec humilité une fausse note. Elle concerne la famille et la paternité. Parmi les assertions proposées aux participants à l'enquête: "un homme a besoin d'avoir des enfants pour être épanoui" - d'accord ou pas? En néerlandais, la phrase devient "un homme doit avoir des enfants pour être vraiment un homme". Sans surprise les deux formulations donnent des résultats fort contrastés au nord ou au sud du pays. Seuls 8% des Flamands se disent d'accord avec l'affirmation, 35% des Wallons avec la phrase formulée en français. Le couac de traduction n'entache pas l'ensemble des résultats. Il révèle cependant le soin à apporter aux comparaisons entre pays (3), entre régions.

Bons points pour le système de soins

Parmi les tendances de notre société que livre l'enquête, il en est une qui réjouira les acteurs mutualistes. "La confiance dans les institutions centrales de l'Etat providence est quasi unanime. Au moins huit Belges sur dix expriment explicitement leur confiance dans le système des soins de santé, la sécurité sociale et l'enseignement". Un effet de la générosité du système? De l'humanité à l'œuvre dans ces secteurs? De la visibilité plus grande de ces domaines sur la vie des gens? Les institutions politiques (les partis et le gouvernement surtout), l'Eglise, les banques ne jouissent en tout cas pas du même plébiscite. Marqués sans doute - déjà en 2009 - par des scandales.

Politique et ecclésiastique tancés

L'enquête précise cependant qu'il n'y a pas de désenchantement citoyen ni d'apathie politique que par le passé. Elle note "une légère progression" de l'intérêt pour le politique en même temps que de la contestation, les engagements devenus plus éphémères et informels. Il n'en reste pas moins qu'un Belge sur trois témoigne d'une attitude apolitique. Et attention, l'insatisfaction à l'égard de la politique peut se transposer dans un appel à une démocratie plus autoritaire, fondée sur un leadership fort.

L'enquête souligne aussi le déclin du religieux. "Alors qu'en 1981, près de trois quarts de la population belge se déclaraient encore catholiques, ce n'est aujourd'hui plus le cas que pour la moitié de celle-ci. Dans le même temps, la proportion de catholiques périphériques et non pratiquants ne cesse de croître." Et de noter que "de plus en plus de jeunes sont élevés dans des familles non religieuses, alors que dans les années quatre-vingt, la sécularisation de la société découlait de la rupture d'avec la foi ou de l'abandon de la pratique religieuse régulière." Distance est prise par bon nombre de croyants. Beaucoup se sont construits "une pratique et un credo personnels, constitués de patchwork de pratiques et de croyances".

Famille, le Belge vous aime

La famille, elle, continue de recueillir les suffrages, comme l'amitié et le temps libre. Le constat ne date pas d'hier. La nouveauté se trouve dans la conception de la famille, s'élargissant à toutes formes de vie commune. La cohabitation entre partenaires - en dehors du mariage - est de plus en plus acceptée. De même que le statut de mère célibataire ou que l'adoption par des couples homosexuels. Quant aux attentes que les membres des familles nourrissent les uns par rapport aux autres, on peut parler de "relations intimes à distance". "Les générations restent réellement attachées aux relations familiales, mais sans l'exigence normative de se prendre mutuellement en charge", observent les auteurs.

Par rapport à la religion comme dans les choix éthiques (fin de vie, rapport au corps...) ou dans les relations, c'est la liberté de choisir sa propre forme de vie qui domine. Pas question de se laisser dicter sa conduite. Mais il ne s'agit pas non plus de faire fi des règles de vie en société. La grande question est de savoir ce qu'elles doivent être. Et là, l'incertitude pointe à l'horizon. Il y a comme une invitation à les façonner.

//CATHERINE DALOZE

(1) "Autres temps, autres mœurs. Travail, famille, éthique, religion et politique: la vision des Belges", éd. Racine Camus, 2012.
(2) C'est-à-dire des collègues sympathiques, un travail valorisant, compatible avec la vie familiale. "Des aspects comme 'beaucoup de vacances' et 'pas trop de stress' sont jugés secondaires", lit-on aussi.
(3) Les comparaisons à l'échelle européenne ne sont pas encore connues pour l'édition 2009.

> Mesures gouvernementales

En front commun, les syndicats ont demandé des corrections aux mesures prises dans le cadre de l'accord gouvernemental fédéral en décembre 2011, en particulier dans les domaines de l'emploi et des pensions. Une série de "réparations" ont été présentées à la mi-février. Afin de garder une vue d'ensemble, la CSC regroupe celles qui concernent le secteur privé sur le site www.lesreparations.be. Un site qui s'inscrit dans la suite de du site internet www.lesconsequences.be, où le syndicat chrétien détaille les mesures projetées par l'accord de gouvernement.

> Le suicide



"Suicide : une histoire de vie?", nouvel outil pédagogique de l'asbl Question Santé, approche les différentes représentations sociales du suicide et invite à les mettre en débat. "Pas davantage", indique l'asbl prévenant que la brochure n'entre pas dans la question du "pourquoi". Une brochure qui touche au rapport à la mort, au sens de la vie humaine.

Téléchargeable sur www.questionsante.be
INFOS : 02/512.41.74.

> Jeunes électeurs

Le Conseil de la jeunesse, organe de représentation des jeunes en Belgique francophone, vient de présenter son plan d'actions pour 2012-2013. Parmi elles, on notera une importante réflexion autour du droit de vote à 16 ans, de la sensibilisation des jeunes aux débats politiques et de la possibilité pour les étudiants koteurs de voter dans leur commune. La perspective des élections communales en octobre 2012 sera propice à ce type de réflexion.

INFOS : WWW.CONSEILDELAJEUNESSE.BE
- 02/413.29.30.

> Moineaux et autres volatiles

L'opération « Devine, qui vient manger chez nous aujourd'hui », qui invite les quidams à recenser les oiseaux des jardins, livre ses premiers résultats. La moyenne d'oiseaux par jardin est de 37 (à peine supérieure aux deux éditions précédentes). Le merle et le rouge-gorge sont en nombre : ils ont probablement bénéficié du début de l'hiver doux. Par contre, la tourterelle turque et le moineau friquet montrent une lente érosion. Natagora note la quasi-absence d'espèces nordiques comme le pinson du Nord et le tarin des aulnes. "Du point de vue des oiseaux de jardin, remarque l'association, cet hiver est un peu l'inverse du précédent où les oiseaux nordiques et les forestiers avaient été très présents et les turdids (merle, rouge-gorge, grive musicienne) en difficulté".

INFOS : WWW.NATAGORA.BE

Le glaucome : une maladie à tenir à l'oeil

Dans les pays du Sud, le glaucome est une maladie responsable de véritables fléaux. Chez nous aussi, elle mérite d'être placée sous haute surveillance. La mi-mars battra le rappel de tous les messages de prévention.

Le glaucome est une maladie insidieuse. Elle se caractérise par une augmentation de la pression interne de l'œil. Elle peut mettre de nombreuses années à se déclarer (sous la forme d'une diminution de la vue) sans se traduire pour autant par une douleur. Dans nos pays, où la prévention est encouragée et où l'infrastructure médicale est conséquente, la prise en charge évite le plus souvent son aboutissement le plus ultime: la cécité pure et simple.

Il n'en va pas de même dans beaucoup de pays du Sud. A l'occasion de la semaine mondiale du glaucome, qui se tient du 11 au 17 mars prochains, l'organisation "Lumière pour le monde" - active en Afrique - rappelle que cette maladie est la deuxième cause de cécité au monde, entraînant près de 4,5 millions de victimes. "Dans les pays défavorisés, 90 % des personnes touchées ignorent avoir cette maladie". Ce n'est pas

uniquement le manque de matériel et de personnel soignant qui est en cause, complète l'ONG. C'est, aussi, le manque d'information, la peur de la maladie et des coûts entraînés par un traitement adéquat, de même que le coût des moyens de transports vers le dispensaire de soins qui expliquent les ravages du glaucome. Détectée à temps, cette pathologie peut pourtant être traitée et permet aux victimes - notamment les enfants - de récupérer leur acuité visuelle entièrement ou partiellement.

C'est la raison pour laquelle "Lumière pour le monde" organise la formation au dépistage de travailleurs de terrain, de personnel infirmier et d'ophtalmologues, tout en fournissant le matériel nécessaire. Chez nous, les examens préventifs sont particulièrement nécessaires à partir de la quarantaine, à raison d'un passage chez le médecin spécialiste tous les deux à trois ans, mais chaque année en cas d'antécédents familiaux ou de myopie moyenne à grande. Différentes formes de traitement sont alors possibles.

>> Plus d'infos : www.lumierepourlemonde.be - 02/415.97.05.



Gilbert, 9 ans, apprend à lire à l'école pour aveugles à Kibeho (Rwanda). Une opération pour diminuer la pression intraoculaire lui a évité la cécité complète.

Inciter à l'adultère, nouvelle technique commerciale?

Mi-février, ont débarqué dans les rues de Belgique des affiches pour le moins provocantes. Une pomme à moitié croquée avec pour slogan : "Contrairement à l'antidépresseur, un amant ne coûte rien à la sécu". Le Jury d'éthique publicitaire a été saisi : la publicité peut-elle dépasser certaines limites?

Détrompez-vous, cette affiche aux couleurs aguichantes avec une pomme rappelant le péché du jardin d'Eden n'est pas une campagne contre la consommation d'antidépresseurs. Mais bien, une invitation à rejoindre un site internet de rencontres un peu particulier. Car celui-ci joue, d'abord et avant tout, sur l'infidélité. Prôner l'adultère haut et fort sur la voie publique, n'est-ce pas malvenu? Gleeden, cette plateforme internet ne s'en est pourtant pas privée.

Créée par des Français, elle propose à des personnes, en couple ou mariées, de redonner du "punch" à leur vie par la rencontre d'hommes et de femmes via la toile. Jeune marié déçu ou maman de plusieurs enfants témoignent ainsi sur la page d'accueil : en manque (ou mal) d'amour, ils surfent et viennent chercher du réconfort, de la nouveauté... Sont-ils si nombreux à choisir cette voie? Au regard d'un sondage

récent, la fidélité reste un élément essentiel aux yeux des Belges lorsqu'ils envisagent un mariage réussi. L'Enquête européenne sur les valeurs (1) montre que 86% la considère comme le fondement d'une relation.



Les personnes handicapées exclues des bus TEC

Trois quart des autobus des TEC sont en principe accessibles aux utilisateurs de chaise roulante. Dans les faits, c'est bien loin d'être le cas. Trois personnes handicapées et les associations qui les soutiennent, sont en colère et vont en justice pour discrimination.

Bernadette Bonnaventure, Martine Leurquin et Luc Dessart, tout comme de nombreuses personnes handicapées, utilisent des voiturettes pour se déplacer. Lorsqu'il s'agit pour elles de prendre le bus TEC, c'est la croix et la baninière. Certes, le mot "bienvenue" est affiché en grand à l'extérieur du bus. Belle déclaration d'intention... Mais elle est sans effet pour les personnes handicapées, comme pour d'autres usagers d'ailleurs dont les jeunes parents avec landau : ils ne peuvent monter dans le bus.

De nombreux bus sont équipés de rampes d'accès d'embarquement, manuelles ou automatiques. Les accès automatiques manquent de fiabilité et sont très régulièrement en panne. Les rampes, ou lames, manuelles doivent être manipulées par une tierce personne, le chauffeur en l'occurrence. Or, il lui est interdit de quitter son poste de travail pour faire fonctionner la lame. Dans certains bus, les lames ont même été rendues inutilisables par les services techniques du TEC. Dans un cas comme dans l'autre, la personne à mobilité réduite (PMR) reste à quai.



Les associations de PMR (y compris Altéo, le mouvement des personnes malades, valides et handicapées, partenaire de la Mutualité chrétienne) sont fédérées au sein du Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWAB). Avec l'éclairage du Centre pour l'égalité des chances, ce collectif a interpellé les TEC, leur société-mère - la SRwT (Société régionale wallonne des transports) - ainsi que le ministre Henry en charge de la mobilité en Wallonie. Et ce, à de multiples reprises, sur la base de nombreux textes légaux régionaux, fédéraux, internationaux. Rien n'y fit.

Les TEC s'engagent à équiper tous leurs bus de lames automatiques - dont on connaît les nombreuses pannes -- d'ici... 2027. Dans l'intervalle, et faute d'un financement adapté, ils n'envisagent pas d'utiliser le matériel existant avec l'aide des chauffeurs.

En colère face à de telles réponses, les associations introduisent une action en justice pour discrimination à l'embarquement des personnes en voiturette. Elles dénoncent le manque d'aménagements raisonnables, afin qu'un jour les personnes à mobilité réduite puissent emprunter les transports publics comme tout un chacun.

// PATRICK VERHAEGEN

>> Plus d'infos : www.high-tec.be - 02/247.28.21 (Olivier Van Peteghem - Secrétariat AFRAMM).

Alors faire connaître un site web prônant les relations extraconjugales via une campagne d'affichage, est-ce vraiment approprié? Et son message choc qui présente l'adultère comme la solution à un mal-être, est-ce vraiment bien raisonnable? L'affiche en a choqué plus d'un. Une plainte a été rapidement déposée auprès du Jury d'éthique publicitaire (JEP), organe d'autodiscipline en matière de publicité. "Une plainte motivée suffit à dé-

clencher la procédure, précise Piet Jospaert, le porte-parole du JEP. Nous adressons, ensuite, un courrier à l'annonceur en lui stipulant l'objet du grief et ce que le plaignant lui reproche. Il a, alors, quelques jours pour réagir et se défendre." Par la suite, avec toutes les cartes en main, le Jury d'éthique publicitaire (parfois critiqué dans ses avis, parce qu'il émane notamment du secteur de la communication commerciale elle-même) se prononce quant à sa décision qui va de simples remarques à une modification du message publicitaire, ou sa suppression complète.

A l'heure où nous bouclons ces pages, le verdict pour Gleeden n'est pas encore tombé. Mais pour cette entreprise, c'est déjà gagné. Cette publicité a visé juste : elle a créé le buzz et fait parler d'elle. Désormais, tout le monde connaît le site de toutes les tentations.

//VT

(1) European Values Study, 2009, in "Autres temps, autres mœurs", Liliane Voyé, Karel Dobbelaere et Koen Abts, Ed. Racine, 2012.

Etat des droits de l'Homme en Belgique

La Ligue des droits de l'Homme livre le résultat de son exercice annuel : rendre compte de l'état des droits en Belgique. Un rapport qu'elle souhaiterait inutile comme l'explique son ancien président, Benoît Van der Meer-schen (1), mais qui, malheureusement, révèle encore toute sa nécessité.

Les droits de l'Homme, on ne les imagine en danger que sous d'autres latitudes, là où la démocratie n'est pas établie, là où les forces armées occupent le terrain, là où domine la raison du plus fort... Or depuis plus de cent ans, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) combat les atteintes portées aux droits fondamentaux des citoyens et citoyennes en Belgique. Avec obstination. Parmi les victimes de droits humains bafoués aujourd'hui, la Ligue identifie quelques cibles, pour lesquelles elle en appelle à la vigilance voire à la dénonciation du non-droit qui les touche.

Les étrangers victimes du refus d'accueil, de l'exclusion des centres, abandonnés à leur propre sort. A cet égard, la Ligue dénonce de longue date la détention d'enfants en centre fermé pour étrangers. "Au nom d'une politique qui craint d'avoir à accueillir toute la misère du monde, un système d'exclusion, producteur de misère, s'est mis en place. L'indignité

humaine est devenue un nouvel instrument de politique migratoire", écrit Jean-Charles Stevens dans le rapport.

Les prisonniers parqués dans des prisons insalubres et inadaptées à leurs ambitions de "réparation, de réhabilitation ou de réinsertion". La prison, ce n'est pas "cet hôtel de luxe régulièrement dénoncé par ceux qui pensent qu'il faut durcir toujours plus les conditions de vie scandaleusement confortables. Ce n'est pas un instrument nécessaire de rédemption par la douleur (...). Ce n'est pas un lieu d'exil miraculeux où un surcroît d'humanité pourrait advenir entre l'entrée et la sortie (...)", écrit Véronique van der Plancke. Et la Ligue d'attirer particulièrement l'attention sur le manque de places en section psychiatrique, et le manque de soin apporté aux condamnés-internés.

Les manifestants contestant le système ou marquant leur solidarité



rité avec les personnes les plus exposées (sans-papiers, chômeurs, sans-abris...). Pierre-Arnaud Perrouy cite les exemples du Comité d'action et de soutien aux sans-papiers ou de l'association Greenpeace, dont des membres ont été poursuivis pénalement pour leurs expressions politiques, pourtant pacifiques.

Les chômeurs responsabilisés jusqu'à l'exclusion et particulièrement les "personnes souffrant de problématiques d'ordre médical, mental, psychique et/ou psychiatrique", soit les MMPP d'après une catégorisation relativement fourretout. C'est leur responsabilité individuelle qui est mise en cause, au travers des plans d'activation notamment. La responsabilité collective disparaît.

Outre ces "cibles", la Ligue rappelle que les "enjeux de sécurité et de respect de la vie privée soulevés par la

carte Mobib sont encore loin d'être réglés". Et d'autant plus inquiétant que le principe d'une carte unique multimodale (train, tram, bus, métro) prend forme. Se défendant d'une certaine paranoïa, la Ligue attire l'attention sur les dérives. Elle cite notamment l'intérêt marqué par un employeur d'effectuer un traçage des parcours individuels de ses employés entre leur domicile et leur travail.

La Ligue entend poursuivre son travail de vigilance et de levier pour le respect des droits humains, aussi en Belgique.

//CD

(1) Il a passé le flambeau ce 10 décembre 2011 à Alexis Deswaef.

Les "colis" de l'Europe: deux ans de sursis

C'est acquis: l'aide alimentaire européenne pour les banques alimentaires et les organisations caritatives sera maintenue jusque fin 2013. Après, on verra bien...



Lorsque le boulet du canon siffle aux oreilles, on se relève, heureux d'être encore en vie mais, très vite, on constate que la guerre continue. Tel est l'état d'esprit des banques alimentaires et des organisations qui distribuent de la nourriture aux personnes en état de nécessité aux quatre coins de l'Europe. Il y a quelques jours, en effet, le Parlement européen a voté le maintien du Programme européen de distribution de denrées alimentaires. Une bonne nouvelle, assurément, puisque sans ce vote et le déblocage obtenu à l'au-

tomne, l'aide alimentaire délivrée à 18 millions de personnes dans une vingtaine de pays aurait vu ses montants brutalement diminués des trois quarts! Par quel tour de magie noire? Tout simplement parce que plusieurs pays de l'Union européenne - et tout particulièrement l'Allemagne - avaient estimé que ce type d'aide, relevant de la Politique agricole commune (PAC), n'avait plus de raison d'exister à l'heure où les surplus alimentaires ont fondu comme neige au soleil par rapport aux années quatre-vingt et nonante. Estimant que cette

forme d'assistance relève des Etats, l'Allemagne avait obtenu gain de cause auprès de la Cour de justice européenne et, à l'automne dernier, l'annonce était tombée: les budgets risquaient d'être amputés de 75 à 80%.

En Belgique, la douche s'annonçait glaciale: selon le Bureau d'intervention et de restitution, 224.000 Belges ont bénéficié d'une aide en 2010. Et personne, ni dans les banques alimentaires (qui tirent la moitié de leurs colis de l'Europe, le reste étant offert par les particuliers et les entreprises), ni aux Restos du cœur, ne pense sérieusement que les récentes mesures d'austérité du gouvernement Di Rupo vont réduire ce flot dans les années qui viennent.

Sous la pression européenne et devant le flot d'indignations, l'Allemagne et les autres pays du nord de l'Europe concernés (Pays-Bas, Suède, etc.) ont finalement accepté le

maintien des aides, mais seulement jusqu'à la fin 2013. A l'issue (très provisoire) de cette saga, deux réflexions s'imposent. Primo, lorsque l'alimentation relève davantage d'une logique d'assistance que d'une logique de protection sociale au sens large, elle s'expose à ce genre d'aléas législatifs, voire ce type de caprices individualistes. Secundo, ainsi que l'exprime Lucien Bougeois, économiste et membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, "cette absence de solidarité envers les plus pauvres est une preuve de plus que le projet européen peine à prendre forme". Et d'ajouter: "cette affaire (...) est hautement symbolique de la pauvreté de la pensée sur l'avenir de l'Union. Il mériterait pourtant plus de réflexion car c'est l'un des éléments déclencheurs des révoltes, comme cela vient d'être le cas dans les pays méditerranéens".

//PHL

>> Plus d'infos : le rapport est publié au sein de la Revue nouvelle de février 2012. Disponible dans certaines librairies. Voir www.revue nouvelle.be ou 02/640.31.07 ou auprès de la Ligue des droits de l'Homme : www.liguedh.be - 02/209.62.80.



> Encadrer des volontaires



La Croix-Rouge de Belgique édite un guide à destination de ceux qui encadrent des volontaires. Pistes et fiches pratiques insistent sur les défis du recrutement, d'accueil, de la formation, de la fidélisation... C'est forte de son expérience avec quelque 9.500 volontaires en 2010 que la Croix-Rouge publie ses recommandations. A adapter aux activités et au contexte propre aux associations.

Le guide est disponible en ligne (gratuitement) sur www.croixrouge.be ou en version papier (10 euros). La version papier peut être retirée à la Croix-Rouge de Belgique (Rue de Stalle 96, 1180 Uccle) ou commandée via le 02/371.31.67.

> Sécurité des enfants

Le Fonds Dominique De Graeve lance un appel à projets afin de soutenir des initiatives réalisées dans le domaine de la sécurité des enfants de 0 à 12 ans dans la circulation. Les écoles primaires ou maternelles ainsi que des associations de parents peuvent y participer. Un prix d'une valeur de 5000 euros récompensera un projet réalisé ou en cours de réalisation. Date limite d'introduction (en ligne) des dossiers : 17 mai 2012.

INFOS : WWW.KBS-FRB.BE - 070/23.30.65.

> Défi énergie

Jusqu'au 30 avril, Défi énergie récompensera des ménages bruxellois ayant réalisé les plus grandes économies d'électricité. A remporter : un vélo pliable ou électrique, des éco-chèques, des abonnements à Cambio... Par des petits gestes simples de la vie quotidienne, Défi énergie propose de réduire sa facture d'énergie et de ce fait, son empreinte écologique. Sur le site internet du concours, des conseils en la matière sont présentés.

INFOS : WWW.DEFI-ENERGIE.BE

> Opération Arc-en-ciel

Les 10 et 11 mars, l'Opération Arc-en-ciel récoltera, un peu partout en Wallonie et à Bruxelles, des vivres non-périssables afin de les redistribuer à plus de 200 associations belges s'occupant d'enfants en difficulté. Cette nourriture leur permet ainsi d'économiser sur leur budget alimentation et d'organiser des loisirs et des vacances pour les jeunes dont elles s'occupent.

INFOS : WWW.ARC-EN-CIEL.BE - 02/675.73.11.

> La France pour malvoyants

Conçu pour faciliter l'accessibilité du tourisme à tous, ce guide touristique s'adresse aux personnes en situation de handicap visuel. Il présente nombreuses attractions françaises : musées, sites naturels, espaces de loisirs mais aussi hébergements. Il permet à ce public d'avoir accès à une information la plus complète possible concernant les sites labellisés Tourisme et Handicap. Disponible sur demande à brailleculture@wanadoo.fr ou au (+33)04.73.64.21.04 et téléchargeable gratuitement sur www.braille-culture.com

Conseils juridiques

Kot étudiant : les clés pour éviter les pièges

La rentrée universitaire prochaine semble encore loin et pourtant, des milliers d'étudiants sont déjà sur le qui-vive pour dénicher un kot. Accompagnés ou non de leurs parents, ils signeront leur premier contrat de bail pour un an ou plus. Si, généralement, les locations se déroulent sans encombre, un étudiant-locataire averti en vaut deux !



En matière de kot étudiant – comme dans toute location immobilière –, le contrat de bail est au centre de la relation entre le propriétaire et le locataire. Il est le mode d'emploi auquel l'étudiant doit se référer tout au long de la location pour connaître les règles du jeu.

Être certain qu'il s'agit d'un bail de kot

Le type de contrat que l'étudiant signe détermine les règles qui sont applicables. Dans la majorité des cas, l'étudiant signe un bail 'kot étudiant'. Ce type de contrat est moins protecteur que le bail de résidence principale. En effet, pour un bail de kot étudiant, le contrat devient la première source d'information, alors que pour le bail de résidence principale, c'est la loi qui s'applique en grande partie. Cela ne signifie pas que le propriétaire de kot fait ce qu'il veut, mais sa liberté d'action est plus grande.

Par exemple, une des caractéristiques du bail de kot est qu'il ne dure généralement que 10 ou 12 mois et qu'il prend fin automatiquement au terme prévu. Un propriétaire peu scrupuleux pourrait donc imposer la conclusion d'un nouveau contrat de bail à l'étudiant qui souhaite rester, avec à la clé une augmentation de loyer.

Pour être considéré comme un 'bail de kot', le contrat de 'bail de kot' doit contenir deux mentions obligatoires. La première détermine l'adresse où l'étudiant sera domicilié pendant la durée de la location, par exemple chez ses parents. La deuxième mention précise les raisons pour lesquelles le logement ne peut pas être considéré comme résidence principale : par exemple, sa vocation à servir de kot étudiant.

En l'absence de ces deux mentions, on se trouve face à un bail de résidence principale, soumis à d'autres règles.

1. Lire attentivement le contrat

Une fois signé, le contrat de bail devient la 'loi' entre l'étudiant et le propriétaire. Il est donc important de le lire attentivement et de comprendre chacune des règles qui s'y trouvent. Il faut prendre le temps de poser des questions ou de demander un délai de réflexion avant de le signer. Pas question, après la signature, de ne pas respecter les règles. Néanmoins, le propriétaire ne peut pas imposer n'importe quoi à son locataire.

2. Faire un état des lieux précis

L'état des lieux sert à déterminer quels sont les dégâts que le locataire devra payer, le cas échéant. On compare alors l'état des lieux d'entrée avec l'état des lieux de sortie. Il est donc im-

portant d'indiquer tous les dégâts qui existent lors de l'emménagement. Si l'état des lieux n'indique rien, on présume qu'il n'y avait pas de dégâts auparavant. Par contre, si aucun état des lieux n'est réalisé, on présume que le locataire a rendu le bien dans l'état dans lequel il était. C'est au propriétaire de prouver que les dégâts ont été réalisés par le locataire.

3. Charges comprises?

Le loyer n'est pas la seule dépense à laquelle il faut être attentif. L'augmentation du prix de l'énergie crée parfois de mauvaises surprises. A Bruxelles et en Wallonie, l'étudiant peut désormais exiger **le certificat de performance énergétique** (lire ci-dessous) au propriétaire. Il peut aussi se renseigner sur le montant payé par le locataire précédent.

En français, svp!

Le certificat de performance énergétique des bâtiments (PEB) est un document officiel qui indique la consommation théorique d'énergie du logement. Comme pour les ampoules, il indique A lorsqu'il 'consomme' peu et F lorsqu'il est énergivore. Il permet aux locataires de comparer les logements entre eux sur la base de ce critère et non uniquement, sur base du loyer.

Le contrat prévoit généralement un forfait ou une provision pour les charges.

Lorsqu'il prévoit un forfait, le montant est fixe, aucun décompte ne peut être effectué. Chacun prend le risque soit de payer trop, soit de recevoir trop peu. Par contre, lorsqu'il prévoit une provision, un décompte des dépenses énergétiques est effectué. Il doit correspondre à la consommation réelle du locataire, pas question pour le propriétaire de lui facturer les dépenses du voisin. Le locataire peut demander

les preuves sur lesquelles le propriétaire se base pour calculer ses consommations. Le décompte arrive parfois après le départ du locataire, cela dépend de la date annuelle des relevés des compteurs.

4. Récupérer sa garantie locative

Une garantie locative est généralement demandée lors de la signature du bail. L'étudiant ne la récupère qu'avec l'accord du propriétaire ou du juge de paix. La garantie locative protège le propriétaire qui peut en conserver une partie ou la totalité pour couvrir les dommages causés par le locataire. C'est le cas, par exemple, si l'étudiant endommage des meubles, ou si quelques semaines avant d'emménager, il se désiste. Dans cette même logique, le locataire ne peut pas non plus s'abstenir de payer les derniers mois de loyer pour compenser la garantie qu'il a versée. La garantie doit être disponible jusqu'à la fin du bail.

5. Quitter son kot

Généralement, le contrat de kot étudiant ne prévoit pas de possibilité d'y mettre fin avant la date prévue. Toutefois, l'étudiant peut demander d'assouplir cette règle en inscrivant, par exemple, dans le bail, la possibilité d'y mettre fin s'il décide d'arrêter ses études. Si le bail ne prévoit rien, l'étudiant est coincé. Dans ce cas, il peut essayer de trouver un arrangement avec son propriétaire dont la préoccupation est d'éviter le vide locatif. Il peut, par exemple, lui proposer un remplaçant. Ou, si cela est permis par le contrat, sous-louer son kot à un autre étudiant, par exemple un étudiant erasmus. Ces derniers cherchent régulièrement des locations pour quelques mois.

// DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

Logement

Chasse au kot, le parcours du combattant ?

L'entrée à l'université ou dans une haute école s'accompagne, pour de nombreux jeunes, de la recherche d'un logement, appelé plus communément 'kot'. Plusieurs mois avant la rentrée scolaire, parents et étudiants s'attellent à analyser le marché locatif en vue de déguster une chambre convenable. Mais dans certaines villes, pas facile de trouver son bonheur et encore moins, à un prix abordable.

Il y a quelques mois, une enquête menée par l'ULg (1) rassurait (ou pas) certains étudiants à la recherche de kots en Wallonie : l'offre de logements étudiants y dépasse la demande. Ce qui se vérifie, en effet, dans quatre des six villes sondées, à savoir Arlon, Gembloux, Liège, Mons, Louvain-la-Neuve et Namur. Seules ces deux dernières villes souffriraient d'une pénurie. Ailleurs, il y aurait largement assez de logements à disposition des étudiants. A Bruxelles, par contre, la situation est particulièrement préoccupante, selon les spécialistes du secteur (2).

Dans certaines villes, la ruée vers les kots commence tôt. Certaines universités possèdent un parc locatif et analysent les demandes de logement dès le mois de février de l'année précédant la rentrée. Certaines agences immobilières publient leur liste de chambres ou studios disponibles déjà en avril. Quant aux propriétaires privés, le bouche à oreille se met rapidement en place entre les étudiants eux-mêmes.

Rares et chers

"Le manque de kots disponibles influence leurs prix, précise Johan Verhoeven, coordinateur du

syndicat des étudiants locataires (UCL-Syello). A Louvain-la-Neuve, comme la demande est forte, les propriétaires ne se gênent pas pour augmenter le montant des loyers. Les étudiants sont tellement désespérés de trouver un hébergement qu'ils sont prêts à accepter n'importe quoi à n'importe quel prix."

Les loyers varient d'une ville à l'autre et également en fonction de la taille et du type de logement (chambre dans une colocation ou petit appartement). En Communauté française, rares sont les chambres à moins de 250 euros par mois (charges comprises) et on atteint la moyenne de 450 euros pour un kot dans la capitale. Malheureusement, la salubrité et le confort du bien ne dépendent pas forcément du prix payé. "Dans les villes où la demande de kots est forte, des chambres en piteux état sont parfois louées pour des montants élevés", accuse Johan Verhoeven.

Autre phénomène qui pèse lourd dans le portefeuille : les baux des kots appartenant à des propriétaires privés sont généralement de douze mois, et non de dix. Un étudiant qui réussit en juin se voit alors obligé de payer deux mois supplémentaires pour un logement qu'il n'occu-

pera pas durant la période d'été... Et parfois, il est soumis à l'interdiction de le sous-louer à une autre personne pendant les vacances. "Ce point est une des revendications du Syello, explique Johan Verhoeven. Le bail-type devrait être de dix mois, avec prolongation possible pour les mois d'été en cas de seconde session."

Conseils aux étudiants

"Être attentif à toutes les clauses du contrat que l'on signe est le point le plus important dans la recherche d'un kot, souligne le Syndicat des étudiants locataires. Cela évite d'être soumis à des points abusifs. Exiger un état des lieux permet de ne pas avoir de mauvaises surprises financières lors de la fin du bail." (lire également ci-dessus les conseils juridiques à propos des baux de location).

Pour dénicher un logement pour étudier, des alternatives originales et enrichissantes existent également. Des étudiants choisissent de se tourner vers l'habitat partagé intergénérationnel. Des personnes âgées aménagent une partie de leur maison en kot. Les avantages pour le jeune ? Un habitat plus spacieux, une présence, un environnement calme... et un loyer moins élevé. Pour la personne qui accueille



l'étudiant chez elle, les bénéfices sont grands également : ne plus vivre seule dans une grande maison, bénéficier d'une source financière supplémentaire... (3) Certaines universités proposent ce type de logement. Et des associations comme "1 toit, 2 âges" ou "Le Pari solidaire" coordonnent offres et demandes d'habitat intergénérationnel.

Le kot, c'est le futur cocon dans lequel l'étudiant prendra son indépendance, passera ses blocus à étudier de longues heures... Il est donc important de bien réfléchir avant de signer un bail pour une chambre.

// VIRGINIE TIBERGHIN

(1) "Recherche sur l'(in)adéquation entre l'offre et la demande de kots dans les principales villes estudiantines wallonnes", SECEFA (ULg), juin 2011. Etude commandée par le Ministre wallon du Logement, Jean-Marc Nollet.

(2) En novembre dernier, le Parlement bruxellois a débattu de la problématique avec des spécialistes du secteur.

(3) L'UCP, mouvement social des aînés de la Mutualité chrétienne, a réalisé une étude sur l'habitat intergénérationnel. Le dossier a été publié dans la revue "Balises - numéro 34". Il est consultable sur www.ucp-asbl.be Infos : 02/246.46.73.

Psychologie

Faire le ménage, source de bien-être !

Nettoyer et ranger font un bien fou ! Les écrivaines Maryse Vaillant et Dominique Lomreau osent le dire. Elles en ont fait l'expérience, et la partagent.



On doit à Dominique Lomreau, Française installée au Japon depuis bientôt trente ans, le best-seller *"L'art de la simplicité"* (300.000 exemplaires écoulés) (1). Une simplicité que les Japonais pratiqueraient au quotidien. *"Les Japonais, malgré leur expérience moderne très high tech, sont toujours imprégnés, jusque dans les moindres détails de leur vie quotidienne, de la philosophie ancestrale zen basée sur la méditation, le contrôle des émotions, le respect de l'instant présent. A fréquenter ce pays, j'ai découvert que la simplicité est une valeur positive et enrichissante"*, explique l'écrivaine.

En ordre avec soi

Cet art de la simplicité, Dominique Lomreau invite à l'appliquer à la vie domestique. Dans son dernier opus : *"Faire le ménage chez soi, faire le ménage en soi"* (2), elle suggère de prendre exemple sur les Japonais et les Japonaises (surtout les Japonaises : l'égalité devant le ménage n'étant pas encore acquise là-bas non plus mal-

heureusement !) qui se consacrent eux-mêmes aux tâches du ménage, les déléguant peu, conscients que la maison est "une autre peau", qu'il est noble et utile de l'entretenir. *"Les effets bénéfiques d'un lieu propre et rangé sur le physique et le moral sont évidents, explique l'auteure. La maison peut et doit nous redonner de l'énergie, de la vitalité, de l'équilibre, de la joie. D'elle, nous tenons une partie de notre sentiment de sécurité. De plus, accorder de l'intérêt à son environnement immédiat participe de la pratique zen sous-tendue par la certitude que les clés d'une avancée personnelle se trouvent dans la réalité quotidienne et qu'il n'y a pas de grandes pensées sans une attention personnelle portée aux petits riens."*

Invitation à l'autodiscipline, *"Faire le ménage chez soi, faire le ménage en soi"* apparaît aussi comme la célébration de la liberté d'accepter de s'attacher à ce qui, par nécessité, doit être fait. On y trouve aussi des conseils pratiques : comment trouver l'élan

initial (où il s'agit d'y aller mollo, de se préparer, de commencer par ranger et nettoyer à fond une pièce), comment trouver du plaisir dans les activités ménagères (en mettant de la musique notamment), comment s'y prendre concrètement (en entamant son travail dans les pièces dans le sens des aiguilles d'une montre !), quels produits utiliser (les deux produits miracles ont pour nom vinaigre et savon noir).

Une philosophie de l'instant

Activité concrète, le ménage apparaît comme bien plus que le ménage par la clarification des idées que permet une demeure désencombrée, par la concentration qu'on peut y trouver (faire le vide au propre comme au figuré). Mais on l'aura rarement élevé à une telle hauteur symbolique, à l'égal des Japonais. La preuve ? *"Poussière se dit hokori en japonais. Mais hokori désigne aussi tout ce qui s'attache à nous : fierté, titres, situation sociale. Dans la tradition zen, le plumeau sert à indiquer notre nature*

propre. Toutes sortes de choses pénètrent en nous, comme la rancœur, l'amertume, le chagrin, la jalousie, et s'accumulent jusqu'à ce que nous ne sachions plus qui nous sommes. Passer le plumeau, le hataki, c'est aussi un moyen de se purifier et de déloger tous ces attributs extérieurs à notre vraie personne, qui nous éloignent de notre nature originelle".

On relèvera entre autres curiosités, sous la plume de Dominique Lomreau, que la langue japonaise compte une dizaine de mots quand nous avons un unique "chiffon". La langue du pays du soleil levant y distingue les chiffons selon les affectations : aux tables, aux fenêtres, à la salle de bain... Dernière anecdote avant le grand nettoyage ? *"A mesure qu'on l'emploie, un balai acquiert de plus en plus de personnalité. Si vous voulez savoir qui est un bonze – soit un maître de temple – regardez son balai : est-il usé des deux côtés ou d'un seul ? Si ce bonze a l'habitude de le pousser de droite à gauche puis de gauche à droite, son balai s'use régulièrement. Vous savez alors comment il médite. Si son balai n'est usé que d'un côté, ce bonze ne balaye probablement que mécaniquement. Il n'est pas concentré sur sa tâche."* Prenons-en de la graine ! Faire le ménage apparaît en définitive comme l'art d'habiter non seulement sa maison, cette *"troisième peau après la sienne et ses vêtements"*, comme la qualifie Dominique Lomreau, mais aussi comme l'art d'habiter l'instant présent.

Machine à vivre

D'une enfance douloureuse, Maryse Vaillant, psychologue française et auteure de nombreux ouvrages touchant à des questions liées à la vio-

lence, à la famille, à l'adolescence et au couple, a hérité de stratégies d'adaptation pour survivre, comme l'isolement ou la vigilance extrême. Jusqu'au jour où se sont révélées des pratiques bien plus douces. Parmi celles-ci, l'auteure compte le rangement, justement. Elle partage son expérience dans un livre *"Mes petites machines à vivre"* (3). Les bienfaits du ménage se sont précisés au fil d'une thérapie qu'elle a entreprise. La thérapie peut aider à affronter les angoisses, le passé familial, mais concomitamment, époussetage, classement, briqueage de meubles servent de supports à un travail mental, plus souterrain encore que celui de la psychothérapie. L'intérieur de la maison offre des possibilités d'évasion, qu'il s'agisse d'épousseter un meuble ou de le cirer, de réorganiser un espace, de classer des factures. *"Il n'est pas question, tient à préciser Maryse Vaillant, de la tâche discrète, ingrate et répétitive, ingrate car discrète et répétitive, qui consiste à entretenir à grands efforts un ordre dont chacun bénéficie sans même sans rendre compte. Il s'agit d'une occupation volontaire et facultative, souvent impulsive. Je sais que cette impulsion ménagère n'est pas due à l'état de ma maison, mais bien à celui de mon esprit. A mon insu presque, il examine et série ce qui le préoccupe, classe les dossiers en suspens, reprend éventuellement les vieilles affaires pour les mettre à jour. Il cherche à redonner de l'ordre à l'enchevêtrement des émotions, des désirs, des attentes."*

Deux témoignages qui donnent ses lettres de noblesse à une activité trop souvent vécue comme ingrate !

//VÉRONIQUE JANZYK

(1) Dominique Lomreau, *"L'art de la simplicité"*, éd. Marabout, 2005.

(2) Dominique Lomreau, *"Faire le ménage chez soi, faire le ménage en soi"*, éd. Marabout, 2011.

(3) Maryse Vaillant, *"Mes petites machines à vivre"*, éd. Lattès, 2011.

Le soin "Feng Shui"

Toute japonophile qu'elle soit, l'écrivaine Dominique Lomreau accorde de la place dans ses conseils au Feng shui, une pratique, elle, d'origine chinoise (1). Le Feng shui a pour but de faire circuler l'énergie environnementale (le Chi) de manière optimale pour favoriser la santé, le bien-être et la prospérité de ses occupants. *"Le Feng Shui lui aussi, explique l'auteure, insiste sur la propreté des lieux, sur le fait que lorsque l'apparence est soignée, le reste l'est aussi. L'esprit est plus clair. Les décisions plus franches"*.



Parmi les fondamentaux du Feng Shui : une entrée accueillante. Un miroir, un tableau aux couleurs gaies peuvent remédier à la pénombre ou à l'exiguïté des lieux. Il est aussi conseillé d'adoucir les angles en y mettant des meubles d'angles ou des plantes. Tout objet tranchant (couteaux,

paires de ciseaux) doit impérativement être situé hors de la vue. Tapis et moquettes sont proscrits. Ils entraveraient la circulation du Chi. *"Comme l'énergie est supposée venir du sol, précise Dominique Lomreau, toutes les surfaces de la maison et les chaussures doivent être impeccables. Les Orientaux se déchaussent d'ailleurs chez eux."* Face à la mode du Feng Shui qui s'est développée avec l'immigration chinoise dans les années 80, on gardera raison.

"L'aménagement du lieu de vie, explique Dominique Lomreau, doit aller de pair avec un travail intérieur qui améliore la circulation de l'énergie dans le corps, notamment par la gestion de ses soucis, de ses peurs, des jugements, autant d'attitudes énergivores !"

(1) Dominique Lomreau, *"Faire le ménage chez soi, faire le ménage en soi"*, éd. Marabout, 2011.

Se promener et lire : se désencombrer aussi !

Outre le ménage, pour se désencombrer, la psychologue Maryse Vaillant propose d'autres pistes, elles aussi ancrées dans le quotidien ! Quand la vie de tous les jours nous fait du bien...

Sortir de chez soi pour une promenade permet de s'éloigner de ses tracasseries et de rentrer en soi. *"Les premiers temps, les promenades sont troublées par tout ce qui m'agite, explique Maryse Vaillant. Ensuite, doucement le calme se fait. J'essaie d'oublier mes pensées pour parvenir à ne plus les contrôler. Je remarque la beauté d'un chêne ou d'un roseau, le bruit d'une source ou la fulgurance d'un petit animal au poil gris-roux. (...) Au retour, la tête vide et les jambes lourdes, je ne pense plus qu'à souffler et à me reposer. Les préoccupations reviendront, mais tout ce qui m'encombraient est devenu plus intelligible. Certes, les problèmes ne sont pas réglés mais rien ne me semble plus insurmontable."*

La lecture constitue aussi une ressource intarissable. Maryse Vaillant remercie encore le professeur de français qui lui a donné le goût de la lecture. Elle découvre qu'elle partage des sentiments, des peurs, des épreuves, des espoirs avec des personnages de fiction. Elle n'est pas seule à vivre ce qu'elle endure. La fiction l'a sortie de sa solitude, lui donne du courage. Les tragédies lui sont particulièrement secourables, mais aussi les ouvrages fantastiques et de science-fiction. Ils sont autant de portes sur des univers parallèles qui permettent de mieux supporter la réalité.

Les mots se révèlent par ailleurs une aide précieuse lors de sa première ex-

périence professionnelle, celle d'éducatrice avec des jeunes en difficulté. Elle parvient à les embarquer dans des récits improvisés riches en énigmes, cavalcades, suspense et monstres fabuleux. Des histoires qui permettent aux jeunes d'habiter leur solitude et qui leur donnent le sentiment d'appartenir à un groupe, dit-elle.

Ces machines à vivre, Maryse Vaillant est persuadée qu'elles peuvent être partagées, déclinées selon les personnalités. Si celles-ci ne vous emballent pas, il en est d'autres : *"apprécier un vin, renifler une rose, nourrir un hérisson, écouter tomber la pluie"*. Toutes opportunités d'apprendre à jouer avec le temps et à apprivoiser sa fuite.

//VJ

Aide alimentaire

De la Corne de l'Afrique à Haïti, en passant par l'Afrique de l'Ouest, où s'annonce une grave pénurie, l'aide alimentaire d'urgence fait régulièrement des miracles. Loin des clichés, ce type d'opérations à large échelle ne laisse aucune place à l'improvisation ni au spectacle.

Quand les ventres crient famine...

Des largages aériens de nourriture, balancés depuis des avions mandatés par l'Onu. Des sacs de farine déchargés de camions d'ONG humanitaires, aussitôt distribués à une population affamée ou traumatisée. Telles sont les images le plus souvent associées à l'aide alimentaire d'urgence. Fausses ? Certainement pas. Mais partielles et, parfois, un brin caricaturales. Exemple : depuis que l'Union européenne a éliminé ses surplus agricoles, les donateurs préfèrent acheter la nourriture de base sur les marchés locaux plutôt que les exporter à grands frais. *“Le sac de céréales parachuté parmi des sinistrés, c'est vraiment le tout dernier recours, explique Jan Weuts, coordinateur de l'aide d'urgence chez Caritas International Belgique. Il y a bien d'autres manières d'organiser la distribution, notamment parce qu'il faut éviter les détournements de nourriture par quelques privilégiés”.*

Loin d'être brutales et soudaines, les crises alimentaires sont très souvent pressenties et annoncées pendant de longs mois. Ce délai laisse du temps – parfois trop peu – aux ONG et au Programme alimentaire mondial (PAM) (lire l'article ci-dessous) pour constituer des stocks alimentaires et les positionner au plus près des zones appelées à souffrir. *“Sur le terrain, des signes annonciateurs ne trompent*

pas, comme le fait que les enfants ne se présentent plus à l'école car ils sont réquisitionnés pour sauver les cultures”, ajoute Félicité Tchibindat, conseillère en nutrition de l'Unicef.

Distribution par GSM

Ainsi, de la même manière qu'Oxfam avait annoncé un an à l'avance les ravages de la sécheresse qui a frappé la Corne de l'Afrique l'année dernière, d'autres ONG lancent aujourd'hui un cri d'alarme sur la situation dans le Sahel (Mauritanie, Mali, Tchad...), et particulièrement au Niger. Selon l'Unicef, 336.000 enfants de moins de cinq ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë dans un proche avenir. Bien qu'il soit en gestation depuis des mois, ce drame est, à ce stade, très peu répercuté dans les médias. Il s'explique, classiquement, par le déficit pluviométrique et les mauvaises récoltes qui en ont résulté, mais aussi par des facteurs moins connus. Ainsi, le Niger a été brutalement confronté, ces derniers mois, au retour de près de 200.000 travailleurs sans le sou, habitués à travailler en Côte d'Ivoire et en Lybie. Chassées par les tensions qui ont traversé ces deux pays l'année dernière et privées de revenus, ces populations ont gonflé le nombre des affamés.

La façon dont l'aide alimentaire est distribuée revêt parfois des contours



© Associated Press - Reporters

peu connus également. Avec les réfugiés de Cisjordanie, le PAM a récemment initié un système de bons d'achats électroniques qui incite les bénéficiaires à se fournir chez des producteurs de lait locaux, afin de soutenir l'émergence d'une industrie laitière dans la région. A Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire, c'est un autre système qui a été mis en place, basé sur la téléphonie mobile. Dès que les prix des denrées alimentaires flambent, 54.000 personnes vivant dans les quartiers les plus pauvres de la ville sont averties par téléphone

portable (SMS) d'une possibilité d'achats peu onéreux chez certains fournisseurs. Le signe que la malnutrition sévit, aussi, dans les bidonvilles...

Crise et développement

Autre évolution de ces dernières années : les politiques d'aide alimentaire d'urgence ont de plus en plus à cœur d'implanter, si possible dès le

stade de la crise alimentaire, des stratégies de développement susceptible d'aider à plus long terme les populations à subvenir à leurs besoins. *“A chaque distribution d'aliments, on pense déjà à faire en sorte que les familles puissent s'affranchir de l'aide reçue et produire elles-mêmes leur nourriture”*, explique Jan Weuts. Le programme “Travail contre nourriture” est une des formules pratiquées pour assurer cette transition (lire “Quand manger devient vital”). D'autres formules consistent à distribuer des semences et des engrais aux personnes les plus valides, afin de les encourager à cultiver un lopin de terre et les aider à passer le cap des “soudures”, ces périodes qui séparent la fin des stocks de la nouvelle récolte. Ou à former les gens à des techniques agricoles spécifiquement adaptées aux conditions de crise.

Evidemment, selon que les personnes en détresse alimentaire sont réfugiées ou basées dans leurs propres régions, les formules varient. On peut, aussi, aider les gens à construire des silos à grains plus résistants aux caprices du climat, développer des systèmes d'alerte basés sur les paysans eux-mêmes (comme en Indonésie, face aux tsunamis), aider à la création de coopératives agricoles pour gérer plus efficacement les réserves, etc. La Banque mondiale rappelle souvent qu'un dollar investi dans la prévention des catastrophes alimentaires permet d'éviter d'en dépenser sept, plus tard, une fois que celles-ci sont déclarées. Un point de vue très pragmatique, mais qui n'est pas dénué de fondement.

// PHILIPPE LAMOTTE

Quand manger devient vital...

Le PAM est probablement la plus vaste ONG humanitaire du monde, capable de réagir à une catastrophe dans les 48 heures.

Créé en 1963, le Programme alimentaire mondial (PAM) est l'une des plus grandes institutions onusiennes. Il compte environ 10.000 membres du personnel dont plus de 90% travaillent sur le terrain, directement avec les affamés de la planète. Selon Jean Ziegler, qui y consacre une longue partie de son dernier ouvrage (1), le PAM est l'organisation humanitaire la plus puissante au monde. Et, aussi, l'une des plus efficaces. L'ancien Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation ne tarit pas d'éloges – une fois n'est pas coutume – envers une grande institution internationale, présentée comme indépendante, dynamique et, pour l'anecdote, logée dans des bâtiments moins somptueux que ceux de sa “cousine”, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

En 2010, le PAM a acheté 80% de ses stocks (1,5 milliard de dollars) directement dans les pays du Sud: un record dans son histoire. Le but de ces achats sur les marchés locaux consiste à réduire les coûts d'acheminement mais, aussi, à favoriser les

producteurs des régions frappées par la malnutrition ou la famine. Le PAM travaille en étroite collaboration avec les ONG internationales, les Eglises et les gouvernements. Il possède son propre parc de 5.000 camions qui acheminent l'aide alimentaire d'urgence dans les endroits les plus difficiles d'accès, conduits par des chauffeurs rompus à tous les exercices délicats (y compris les pillages et les attaques armées). Il entretient aussi une flotte aérienne, capable d'opérer des largages parachutés.

Selon Jean Ziegler, la principale force du PAM est de pouvoir réagir très rapidement aux catastrophes: quarante-huit heures en moyenne. L'organisation onusienne a été la pionnière d'une méthode d'intervention appelée “Food for Work” (Nourriture contre travail). En échange de leur travail, des pères et mères de famille sont payés en nature: tant de jours de travail valent tant de rations alimentaires. Détail important: ces chan-

tiers sont définis par les populations elles-mêmes qui retrouvent ainsi dignité et capacité de mobilisation.

Le PAM ne se limite pas à l'aide d'urgence, assurant notamment des cantines scolaires dans les pays les plus pauvres. Lorsque le prix des aliments de base est peu élevé, il constitue des stocks dans ses dépôts d'urgence installés sur les cinq continents. Jour après jour, ses spécialistes suivent les cours des matières premières agricoles (maïs, riz, mil, orge, blé...), mais aussi les migrations de criquets, les tarifs du fret maritime et d'autres variables économiques. Depuis 2005, le PAM est confronté à une diminution drastique des dons réalisés sous forme de surplus alimentaires des Etats-Unis, son principal contributeur (60%), et, depuis 2008, à une réduction des contributions – financières – de la plupart de ses pays donateurs. La Belgique, de son côté, lui a versé 38 millions de dollars l'année dernière, soit le double de sa contribution de 2007 (2).

// PHL

(1) “Destruction massive. Géopolitique de la faim”, Jean Ziegler, Seuil, 344 p (octobre 2011)
(2) Les dons au PAM par des particuliers sont possibles. Consulter: <https://fr.wfp.org/donate/dons>

Aliments de crise : pas d'improvisation !

L'aide alimentaire délivrée dans les situations de crise est une affaire de professionnels, tant au stade de la constitution des stocks que celui de la composition nutritionnelle des aliments délivrés. Depuis une quinzaine d'années, on a vu apparaître, à l'initiative de la firme française Nutriset, des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, surnommés RUTF (“Ready to use therapeutic food”). Bien que ceux-ci existent sous plusieurs formes, il s'agit le plus souvent d'une pâte à base d'arachide, de sucre, de matières grasses végétales et de poudre de lait écrémé, enrichie en vitamines et en minéraux.

Les ONG et les agences onusiennes apprécient ce type d'aliments, consommables sans eau ni cuisson, là où les conditions de guerre ou de catastrophe rendent l'accès à l'eau potable difficile, voire impossible. Ils sont aussi soigneusement dosés et peuvent être complétés par des aliments plus adaptés aux trois profils à risque: les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de cinq ans.

Ce genre de préparation doit rester délivré sous une stricte surveillance médicale. Il s'agit en effet d'éviter qu'une fois la crise alimentaire dépassée, le régime se déséquilibre au point de favoriser... le surpoids. Bien que conditionnés et à longue durée de conservation, ces aliments peuvent aussi favoriser une nouvelle forme de dépendance envers les pays donateurs. Des unités de production commencent donc à se mettre en place au Niger, en République démocratique du Congo et, bientôt, au Burkina Faso, malgré la sévérité des normes alimentaires à respecter et l'instabilité politique. Certains observateurs craignent, par ailleurs, de voir les géants de l'agro-alimentaire (Nutriset, entreprise familiale, n'en fait pas partie) se ruier sur ce marché assez récent alors que, par ailleurs, nombre d'entre eux pratiquent une politique brutale d'achats de terres agricoles ou destinées à la fabrication d'agro-carburants: les facteurs mêmes qui contribuent à l'éclatement des crises alimentaires...



// PHL

Consultations et visites des médecins

| Numéros de code | Prestations | Honoraires | Remboursements | | | |
|--|---|------------|----------------|---------------|--------------|---------------|
| | | | Sans DMG (1) | | Avec DMG (1) | |
| | | | AO (2) | BIM/Omnio (3) | AO (2) | BIM/Omnio (3) |
| Médecin généraliste : avis et consultations | | | | | | |
| 109012 | avis | 3,55 | 2,67 | 3,20 | 2,67 | 3,20 |
| 101010 | consultation au cabinet du médecin généraliste avec droits acquis | 14,39 | 8,39 | 12,89 | 10,39 | 13,39 |
| 101032 | consultation au cabinet du médecin généraliste agréé | 19,93 | 13,93 | 18,43 | 15,93 | 18,93 |
| 101076 | consultation au cabinet du médecin généraliste agréé accrédité | 23,32 | 17,32 | 21,82 | 19,32 | 22,32 |
| 102771 | honoraires complémentaires pour la gestion du dossier médical global (1 x par an) | 28,57 | | | 28,57 | 28,57 |
| 102395 | honoraires complémentaires pour le suivi de la check-list du module de prévention | 10,29 | | | 10,29 | 10,29 |
| 102852 | utilisation d'un passeport diabète par le généraliste agréé (1 x par an) | 18,62 | | | 18,62 | 18,62 |
| 101091 | supplément de garde porté en compte pour les consultations tenues de 19 à 21h dans le cadre d'un service de garde organisé | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 |
| 101113 | supplément de permanence porté en compte pour les consultations effectuées entre 18 et 21h, réservé aux médecins inscrits auprès d'un service de garde organisé | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 |
| supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un médecin généraliste agréé | | | | | | |
| 102410 | au cours du week-end ou d'un jour férié, entre 8h et 21h. | 11,67 | 11,67 | 11,67 | 11,67 | 11,67 |
| 102432 | de nuit, entre 21h et 8h. | 23,34 | 23,34 | 23,34 | 23,34 | 23,34 |
| supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un médecin généraliste avec droits acquis | | | | | | |
| 102454 | au cours du week-end ou d'un jour férié, entre 8h et 21h. | 10,17 | 10,17 | 10,17 | 10,17 | 10,17 |
| 102476 | de nuit, entre 21h et 8h. | 19,30 | 19,30 | 19,30 | 19,30 | 19,30 |

Vous trouverez dans ces pages 9 et 10 les montants des honoraires et remboursements de l'assurance soins de santé pour les principales prestations des médecins, dentistes et logopèdes. Dans la prochaine édition, nous publierons les prestations des kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes.

Les tarifs sont fixés par conventions entre les catégories de prestataires et les mutualités. Ce système garantit une sécurité tarifaire puisque les prestataires conventionnés - ou partiellement conventionnés certains jours à certaines heures - s'engagent à respecter les tarifs officiels.

Pour savoir si un prestataire de soins est conventionné ou pour connaître le nom d'un prestataire conventionné près de chez vous, consultez notre outil de recherche sur www.mc.be (rubrique remboursements).

Pour savoir à quoi correspond le code mentionné sur votre attestation de soins et quel sera le montant remboursé par votre mutualité, consultez aussi notre module "Payez le juste prix" sur www.mc.be. Vous pouvez aussi vous adresser à votre conseiller mutualiste ou appeler gratuitement le 0800 10 9 8 7.

| Numéros de code | Prestations | Honoraires | Remboursements | | | | | |
|---|--|------------|-----------------|---------------|----------------|---------------|------------------------|---------------|
| | | | Moins de 10 ans | | De 10 à 75 ans | | >75 ou mal. chron. (4) | |
| | | | AO (2) | BIM/Omnio (3) | AO (2) | BIM/Omnio (3) | AO (2) | BIM/Omnio (3) |
| Médecin généraliste : visites | | | | | | | | |
| visite par un médecin généraliste avec droits acquis | | | | | | | | |
| 103110 | au domicile du malade | 28,61 | 20,61 | 26,61 | 17,60 | 25,85 | 18,60 | 25,85 |
| | idem - avec DMG | 28,61 | 20,61 | 26,61 | 18,60 | 25,85 | 21,61 | 26,68 |
| 103213 | au domicile de 2 malades à l'occasion du même déplacement/malade | 20,33 | 13,15 | 18,23 | 12,15 | 18,08 | 13,15 | 18,08 |
| | idem - avec DMG | 20,33 | 13,15 | 18,23 | 13,15 | 18,08 | 15,28 | 18,73 |
| 103235 | au domicile de 3 malades ou plus à l'occasion du même déplacement/malade | 19,28 | 12,54 | 17,47 | 11,54 | 17,47 | 12,54 | 17,47 |
| | idem - avec DMG | 19,28 | 12,54 | 17,47 | 12,54 | 17,47 | 14,57 | 18,02 |
| 104112 | dans des institutions avec résidence commune, à un malade | 27,73 | 19,73 | 25,73 | 17,03 | 25,12 | 18,03 | 25,12 |
| | idem - avec DMG | 27,73 | 19,73 | 25,73 | 18,03 | 25,12 | 18,03 | 25,12 |
| supplément pour les visites 103213, 103235, et 104112 | | | | | | | | |
| 104591 | visite effectuée le week-end ou un jour férié (entre 8h et 21h) | 10,17 | 7,44 | 9,39 | 7,44 | 9,39 | 7,44 | 9,39 |
| 104613 | visite effectuée la nuit (entre 21h et 8h) | 19,30 | 13,39 | 17,61 | 13,39 | 17,61 | 13,79 | 17,61 |
| 104635 | visite effectuée le soir (entre 18h et 21h) | 8,96 | 6,67 | 8,31 | 6,67 | 8,31 | 6,67 | 8,31 |
| visite par un médecin généraliste agréé | | | | | | | | |
| 103132 | au domicile du malade | 35,03 | 27,03 | 33,03 | 21,77 | 32,30 | 22,77 | 32,30 |
| | idem - avec DMG | 35,03 | 27,03 | 33,03 | 22,77 | 32,30 | 26,45 | 33,12 |
| 103412 | au domicile de 2 malades à l'occasion du même déplacement/malade | 28,02 | 20,02 | 26,02 | 17,22 | 25,86 | 18,22 | 25,86 |
| | idem - avec DMG | 28,02 | 20,02 | 26,02 | 18,22 | 25,86 | 21,16 | 26,51 |
| 103434 | au domicile de 3 malades ou plus à l'occasion du même déplacement/malade | 26,27 | 18,27 | 24,45 | 16,08 | 24,45 | 17,08 | 24,45 |
| | idem - avec DMG | 26,27 | 18,27 | 24,45 | 17,08 | 24,45 | 19,84 | 25,00 |
| 103913 | dans des institutions avec résidence commune, à un malade | 35,03 | 27,03 | 33,03 | 21,77 | 32,33 | 22,77 | 32,33 |
| | idem - avec DMG | 35,03 | 27,03 | 33,03 | 22,77 | 32,33 | 26,45 | 33,15 |
| supplément pour les visites 103412, 103434, et 103913 | | | | | | | | |
| 104296 | pour visite effectuée le week-end ou un jour férié (entre 8h et 21h) | 17,51 | 12,62 | 16,76 | 12,62 | 16,76 | 12,62 | 16,76 |
| 104311 | pour visite effectuée la nuit (entre 21h et 8h) | 45,53 | 30,66 | 43,97 | 30,66 | 43,47 | 30,66 | 43,97 |
| 104333 | visite effectuée le soir (entre 18h et 21h) | 11,55 | 8,52 | 11,03 | 8,52 | 11,03 | 8,52 | 11,03 |
| visite d'urgence par un médecin généraliste avec droits acquis au domicile du malade | | | | | | | | |
| 104510 | entre 18h et 21h | 32,63 | 22,34 | 29,98 | 21,19 | 28,26 | 22,19 | 28,26 |
| | idem - avec DMG | 32,63 | 22,34 | 29,98 | 22,19 | 28,26 | 22,19 | 28,26 |
| 104532 | entre 21h et 8h du matin | 50,11 | 36,20 | 46,42 | 32,50 | 44,05 | 33,50 | 44,05 |
| | idem - avec DMG | 50,11 | 36,20 | 46,42 | 33,50 | 44,05 | 33,50 | 44,05 |
| 104554 | le week-end ou un jour férié entre 8h et 21h | 35,04 | 24,31 | 32,26 | 22,74 | 30,35 | 23,74 | 30,35 |
| | idem - avec DMG | 35,04 | 24,31 | 32,26 | 23,74 | 30,35 | 23,74 | 30,35 |
| visite d'urgence par un médecin généraliste agréé au domicile du malade | | | | | | | | |
| 104215 | entre 18h et 21h | 46,58 | 35,55 | 44,06 | 30,47 | 42,32 | 31,47 | 42,32 |
| | idem - avec DMG | 46,58 | 35,55 | 44,06 | 31,47 | 42,32 | 31,47 | 42,32 |
| 104230 | entre 21h et 8h du matin | 80,56 | 57,69 | 77,00 | 52,51 | 74,20 | 53,51 | 74,20 |
| | idem - avec DMG | 80,56 | 57,69 | 77,00 | 53,51 | 74,20 | 53,51 | 74,20 |
| 104252 | le week-end ou un jour férié entre 8h et 21h | 52,54 | 39,65 | 49,79 | 34,42 | 48,00 | 35,42 | 48,00 |
| | idem - avec DMG | 52,54 | 39,65 | 49,79 | 35,42 | 48,00 | 35,42 | 48,00 |

Les médecins généralistes

Il existe trois catégories de généralistes :

- 1. Les médecins généralistes avec droits acquis :** ils ne sont pas détenteurs d'un certificat de formation complémentaire mais exerçaient la médecine générale au 31 décembre 1994.
- 2. Les médecins généralistes agréés :** ils sont détenteurs d'un certificat de formation complémentaire.
- 3. Les médecins généralistes agréés accrédités :** qui remplissent par ailleurs une série de conditions leur permettant d'être accrédités.

> En confiant la gestion de votre **dossier médical global (DMG)** à votre médecin de famille, vous bénéficiez d'une **réduction de 30%** sur votre quote-part personnelle pour vos consultations chez le généraliste. Si vous êtes malade chronique ou avez 75 ans ou plus, cette réduction s'applique aussi lors des visites à domicile.

> Grâce au DMG, si vous êtes envoyé par votre médecin de famille chez certains médecin spécialiste, vous bénéficiez d'une **réduction de 5 euros** (2 euros si vous êtes BIM ou Omnio) sur votre quote-part lors de la 1^{ère} consultation annuelle dans cette spécialité.

> Par ailleurs, certaines personnes et certains patients souffrant de diabète de type 2 ou d'une insuffisance rénale peuvent s'inscrire dans le dispositif des **"trajets de soins"** et bénéficier ainsi d'avantages financiers supplémentaires. L'objectif est un meilleur suivi des soins et une coordination efficace entre soignants.

Les honoraires du généraliste et du spécialiste (83,10 EUR par an et par médecin) sont entièrement remboursés.

| Numéros de code | Prestations | Honoraires | Remboursements | |
|---|---|------------|----------------|---------------|
| | | | AO (2) | BIM/Omnio (3) |
| Médecin spécialiste non accrédité | | | | |
| 102034 | consultation d'un médecin spécialiste en médecine interne | 32,21 | 20,23 | 29,67 |
| 102093 | consultation d'un médecin spécialiste en cardiologie | 29,95 | 17,97 | 27,41 |
| 102115 | consultation d'un médecin spécialiste en gastro-entérologie | 29,95 | 17,97 | 27,41 |
| 102130 | consultation d'un médecin spécialiste en pneumologie | 29,95 | 17,97 | 27,41 |
| 102152 | consultation d'un médecin spécialiste en rhumatologie | 42,52 | 27,02 | 39,37 |
| 102174 | consultation d'un médecin spécialiste en neurologie | 41,88 | 26,38 | 39,16 |
| 102196 | consultation d'un médecin spécialiste en psychiatrie | 40,27 | 24,77 | 37,55 |
| 102211 | consultation d'un médecin spécialiste en neuropsychiatrie | 40,27 | 24,77 | 37,55 |
| 102734 | cons. d'un médecin spécialiste en dermato-vénérologie | 26,39 | 15,84 | 23,53 |
| 102012 | consultation d'un autre médecin spécialiste | 19,61 | 11,77 | 16,93 |
| Médecin spécialiste accrédité | | | | |
| 102550 | consultation d'un médecin spécialiste en médecine interne | 35,01 | 23,03 | 32,47 |
| 102292 | consultation d'un médecin spécialiste en oncologie | 54,18 | 38,68 | 51,46 |
| 102874 | consultation d'un médecin spécialiste en endocrino-diabétologie | 54,18 | 38,68 | 51,46 |
| 102594 | consultation d'un médecin spécialiste en cardiologie | 35,01 | 23,03 | 32,47 |
| 102616 | consultation d'un médecin spécialiste en gastro-entérologie | 35,01 | 23,03 | 32,47 |
| 102631 | consultation d'un médecin spécialiste en pneumologie | 35,01 | 23,03 | 32,47 |
| 102653 | consultation d'un médecin spécialiste en rhumatologie | 45,92 | 30,42 | 42,77 |
| 102675 | consultation d'un médecin spécialiste en neurologie | 44,80 | 29,30 | 42,08 |
| 102690 | consultation d'un médecin spécialiste en psychiatrie | 43,12 | 27,62 | 40,40 |
| 102712 | consultation d'un médecin spécialiste en neuropsychiatrie | 43,12 | 27,62 | 40,40 |
| 102756 | consultation d'un médecin spécialiste en dermato-vénérologie | 27,49 | 16,94 | 24,63 |
| 102535 | consultation d'un autre médecin spécialiste | 23,32 | 15,48 | 20,64 |
| Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un médecin spécialiste | | | | |
| 102491 | au cours du week-end ou d'un jour férié (entre 8h et 21h) | 8,16 | 4,91 | 7,37 |
| 102513 | pendant la nuit (entre 21h et 8h) | 17,72 | 10,64 | 15,95 |

| Numéros de code | Prestations | Honoraires | Remboursements | |
|---|---|------------|----------------|---------------|
| | | | AO (2) | BIM/Omnio (3) |
| Pédiatrie | | | | |
| 102071 | consultation d'un médecin spécialiste en pédiatrie | 32,22 | 19,34 | 29,50 |
| 102572 | consultation d'un médecin spécialiste accrédité en pédiatrie | 35,01 | 22,14 | 32,30 |
| Visite d'un pédiatre dans un établissement où séjourment des enfants | | | | |
| 103795 | un bénéficiaire | 16,87 | 10,97 | 15,23 |
| 103810 | deux bénéficiaires, par bénéficiaire | 14,87 | 9,67 | 13,31 |
| 103832 | trois bénéficiaires ou plus, par bénéficiaire | 13,59 | 8,84 | 12,26 |
| Psychothérapie | | | | |
| Séance psychothérapeutique au cabinet du psychiatre | | | | |
| 109513 | une personne, 45 minutes minimum | 66,06 | 49,55 | 59,46 |
| 109535 | deux personnes, par personne, 60 minutes minimum (membres d'une même famille) | 44,59 | 33,45 | 40,14 |
| 109550 | à partir de la 3 ^{ème} personne, par personne, 60 minutes minimum | 23,49 | 17,62 | 21,15 |
| 109572 | un groupe de 8 patients maximum, 90 minutes, par personne | 23,49 | 17,62 | 21,15 |
| Séance psychothérapeutique au cabinet du psychiatre accrédité | | | | |
| 109631 | une personne, 45 minutes minimum | 69,30 | 52,79 | 62,70 |
| 109653 | deux personnes, par personne, 60 minutes (membres d'une même famille) | 46,29 | 35,15 | 41,84 |

(1) DMG = dossier médical global (2) AO = Assuré ordinaire.

(3) BIM/OMNIO : Bénéficiaires de l'intervention majorée (ex-VIPO) et les personnes avec statut Omnio.

(4) Pour les personnes de plus de 75 ans et les malades chroniques qui ont le DMG et séjourment en MRS ou MRPA, le remboursement de la visite par le généraliste avec droits acquis est identique que pour celles qui n'ont pas le DMG.

Prestations de dentisterie



| Numéros de code | | Prestations | Honoraires | Remboursements | |
|--|--------|---|------------|----------------|---------------|
| A (1) | B (2) | | | AO (3) | BIM/Omnio (4) |
| Consultations à partir du 18^{ème} anniversaire | | | | | |
| 301011 | 301022 | Consultation au cabinet du dentiste | 20,45 | 15,51 | 20,45 |
| 301055 | 301066 | Supplément pour consultation d'urgence le W.E. ou un jour férié (entre 8 et 21 h.) | 8,83 | 6,63 | 8,83 |
| 301070 | 301081 | Supplément pour consultation d'urgence de nuit (entre 21 et 8 h.) | 19,14 | 14,36 | 19,14 |
| 301092 | 301103 | Consultation au cabinet du dentiste, spécialiste en orthodontie | 24,54 | 19,60 | 24,54 |
| 301114 | 301125 | Consultation au cabinet du dentiste, spécialiste en parodontologie | 24,54 | 19,60 | 24,54 |
| 301033 | 301044 | Consultation au domicile du patient, à la demande d'un médecin | 28,38 | 21,29 | 28,38 |
| Traitements préventifs à partir du 18^{ème} anniversaire | | | | | |
| Examen buccal | | | | | |
| 301593 | 301604 | Examen buccal annuel jusqu'au 63 ^{ème} anniversaire | 58,74 | 55,11 | 58,74 |
| Nettoyage prophylactique, par trimestre, par quadrant chez des handicapés | | | | | |
| Numéros en ambulatoire : 301696 - 301711 - 301733 - 301755 - 301770 | | | 13,18 | 9,89 | 13,18 |
| Détartrage, par année civile, par quadrant | | | | | |
| 302153 | 302164 | Quadrant supérieur droit | 13,18 | 9,89 | 13,18 |
| 302175 | 302186 | Quadrant supérieur gauche | 13,18 | 9,89 | 13,18 |
| 302190 | 302201 | Quadrant inférieur gauche | 13,18 | 9,89 | 13,18 |
| 302212 | 302223 | Quadrant inférieur droit | 13,18 | 9,89 | 13,18 |
| 302234 | 302245 | Plusieurs quadrants | 13,18 | 9,89 | 13,18 |
| Parodontologie à partir du 18^{ème} anniversaire | | | | | |
| 301254 | 301265 | Détermination de l'index parodontal une fois par année civile | 22,40 | 16,80 | 22,40 |
| Détartrage sous gingival, une fois toutes les trois années civiles, jusqu'au 50^{ème} anniversaire | | | | | |
| 301276 | 301280 | Quadrant supérieur droit | 39,54 | 29,66 | 39,54 |
| 301291 | 301302 | Quadrant supérieur gauche | 39,54 | 29,66 | 39,54 |
| 301313 | 301324 | Quadrant inférieur gauche | 39,54 | 29,66 | 39,54 |
| 301335 | 301346 | Quadrant inférieur droit | 39,54 | 29,66 | 39,54 |
| 301350 | 301361 | Plusieurs quadrants | 39,54 | 29,66 | 39,54 |
| 301372 | 301383 | Examen buccal parodontal, une fois par an, jusqu'au 50 ^{ème} anniversaire | 104,11 | 88,61 | 104,11 |
| Soins conservateurs à partir du 18^{ème} anniversaire | | | | | |
| Traitement et obturation d'un canal d'une dent. | | | | | |
| 304312 | 304323 | Traitement et obturation d'un canal d'une dent | 80,43 | 69,88 | 80,43 |
| 304533 | 304544 | Traitement et obturation de deux canaux de la même dent | 96,88 | 86,33 | 96,88 |
| 304555 | 304566 | Traitement et obturation de trois canaux de la même dent | 146,24 | 135,69 | 146,24 |
| 304570 | 304581 | Traitement et obturation de quatre canaux ou plus de la même dent | 193,77 | 183,22 | 193,77 |
| Obturation(s) de cavité(s) d'une dent/restauration de dent définitive. | | | | | |
| 304371 | 304382 | Obturation(s) sur 1 face | 28,23 | 21,18 | 28,23 |
| 304393 | 304404 | Obturation(s) sur 2 faces | 42,35 | 34,20 | 42,35 |
| 304415 | 304426 | Obturation(s) sur 3 faces | 56,46 | 48,31 | 56,46 |
| 304430 | 304441 | Restauration partielle de dent définitive | 70,58 | 61,09 | 70,58 |
| 304452 | 304463 | Restauration complète de dent définitive | 84,69 | 75,20 | 84,69 |
| Honoraires complémentaires | | | | | |
| 303590 | 303601 | Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation de cavités et/ou restauration, par dent sur dents définitives | 11,02 | 8,27 | 11,02 |
| 303612 | 303623 | Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, par séance | 11,02 | 8,27 | 11,02 |
| 303575 | 303586 | Forfait pour traitement partiel d'urgence, dans un service de garde organisé | 82,65 | 73,16 | 82,65 |
| Extractions | | | | | |
| A partir du 18^{ème} anniversaire | | | | | |
| 304754 | 304765 | Ablation d'une racine d'une dent | 31,98 | 23,99 | 31,98 |
| 304776 | 304780 | Ablation de plusieurs racines de la même dent | 42,63 | 31,98 | 42,63 |
| A partir du 55^{ème} anniversaire | | | | | |
| 304850 | 304861 | Extraction d'une dent | 34,37 | 25,78 | 34,37 |
| 304872 | 304883 | Par dent supplémentaire, même quadrant, même séance | 24,30 | 18,23 | 24,30 |
| A partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire (5) | | | | | |
| 304894 | 304905 | Extraction d'une dent | 34,37 | 25,78 | 34,37 |
| 304916 | 304920 | Par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance | 24,30 | 18,23 | 24,30 |
| Honoraires complémentaires pour suture de plaies après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s) (6) | | | | | |
| 304931 | 304942 | Une dent | 16,28 | 12,21 | 16,28 |
| 304953 | 304964 | Par dent supplémentaire, même quadrant, même séance | 10,85 | 8,14 | 10,85 |

(1) A = Traitement en ambulatoire- (2) B = Traitement lors d'une hospitalisation - (3) AO = Assuré ordinaire - (4) BIM/OMNIO = Bénéficiaire de l'intervention majorée ou personne avec statut Omnio - (5) Uniquement remboursable dans quelques situations d'exception - (6) Les prestations sont remboursées si elles sont cumulées à une extraction dentaire ou une section et extraction de racines, remboursables.

Vous trouverez ci-contre les prestations générales en dentisterie. L'orthodontie, la radiographie et les prothèses dentaires ne sont pas reprises dans ce tableau.

> Nous ne publions ici que les prestations de dentisterie pour les patients à partir du 18^{ème} anniversaire.

Pour les moins de 18 ans, à l'exception de l'orthodontie, toutes les prestations de dentisterie figurant dans la nomenclature sont **remboursées à 100%** des tarifs de la convention (honoraires consultables sur www.enmarche.be) (*). Pour eux, les soins dentaires sont donc totalement gratuits chez les dentistes qui appliquent les tarifs de la convention, donc toujours chez les dentistes conventionnés ou ceux qui le sont partiellement, pendant leurs heures de conventionnement.

> En ce qui concerne les adultes, les personnes bénéficiant de l'intervention majorée (BIM ou Omnio) ont droit à **un remboursement de 100% des honoraires conventionnés** pour les consultations, les soins préventifs, les soins conservateurs et les extractions remboursées.

> Les dentistes non conventionnés ne doivent pas suivre les tarifs de la convention et peuvent réclamer des suppléments qui resteront entièrement à la charge du patient.

> Pour être **remboursé d'un détartrage en 2012**, l'adulte doit avoir bénéficié d'un remboursement pour soins dentaires en 2011. Dans le cas contraire, le remboursement sera de moitié: 4,95 euros par quadrant pour l'assuré ordinaire et 6,59 euros pour le bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM ou Omnio). L'assuré sera alors en règle pour l'année prochaine.

> Pour les plus de 18 ans, les radiographies sont remboursées à 75% pour l'assuré ordinaire et à 90% pour le BIM ou Omnio.

(*). Ils s'agit des consultations, traitements préventifs, soins conservateurs, certaines extractions et obturations... A noter que pour les moins de 18 ans, deux examens buccaux sont remboursés par an, l'un pour le premier semestre, l'autre pour le second.

Prestations de logopédie

Voici les types de séances pratiquées en **logopédie**, les honoraires et les remboursements de l'INAMI pour les logopèdes conventionnés. Pour des raisons pratiques, nous ne mentionnons pas toute la nomenclature ni les codes y afférents.

Pour obtenir le remboursement, le patient doit obtenir l'accord du médecin-conseil de sa mutualité et donc lui faire parvenir un formulaire de demande, la (les) prescription(s) du médecin et le bilan logopédique réalisé par un(e) logopède.

Les accords d'intervention de la mutualité peuvent être donnés pour 12 mois maximum pour un nombre de séances variables selon les pathologies. La durée totale du remboursement du traitement est de 24 mois. Au-delà, il n'y a plus de remboursement pour la même pathologie (1). Il existe des exceptions à cette règle :

> Pour les personnes atteintes de troubles chroniques de la parole consécutifs à des maladies évolutives (sclérose en plaque, maladie de Parkinson, maladie de Huntington...) et en cas de surdité : pas de li-

mitation du remboursement dans le temps.

> Pour les personnes atteintes d'aphasie : remboursement porté à 4 ans maximum (480 séances).

> Pour les enfants porteurs d'une fente labio-palatine : entre 0 et 2 ans, accord unique de 30 séances, et entre 3 et 19 ans, 8 accords annuels de 75 séances.

> Pour les enfants dysphasiques : possibilité de prolonger au-delà des deux années pour autant que l'enfant ne suive pas l'enseignement

| Types de séances | Honoraires | Remboursements | |
|-----------------------------------|------------|----------------|-----------|
| | | AO | BIM/Omnio |
| Bilan initial | 29,23 | 21,93 | 26,31 |
| Bilan d'évolution | 41,75 | 31,32 | 37,58 |
| Séance individuelle de 30 minutes | 20,88 | 15,66 | 18,80 |
| Séance individuelle de 60 minutes | 41,75 | 31,32 | 37,58 |
| Séance collective (par patient) | 10,74 | 8,06 | 9,67 |

spécial et ce, jusqu'à l'âge de 17 ans.

> Pour le traitement logopédique des troubles interceptifs dans le cadre d'un traitement orthodontique : limitation à 20 séances sur 12 mois.

(1) L'assurance complémentaire de la MC peut prendre le relais lorsque l'assurance obligatoire n'intervient pas ou plus dans un traitement.

En principe, les séances durent 30 minutes mais des séances de 60 minutes sont possibles pour certaines pathologies (aphasie, bégaiement, dyslexie/dysorthographe/dyscalculie).

Cinéma

ImagéSanté, clap 10^{ème} !

Liège revêt ses habits de gala : pour la dixième fois, la Cité ardente accueille le festival international du film de santé. Du 12 au 17 mars, ImagéSanté présente plus de 350 films du monde entier, accessibles à tous. Cette biennale se veut, d'abord et avant tout, grand public afin de vulgariser des sujets parfois rebutants.

Le succès est incontestable : à chaque édition du festival ImagéSanté, le public se bouscule pour découvrir de longs ou courts métrages ayant trait à la santé. Loin d'être rébarbatifs, les films sélectionnés exposent des thématiques variées. Le Professeur Philippe Kolh, président du festival tient à le rappeler : "Neuf thématiques sont mises à l'honneur lors de ces quelques jours : de la prévention et éducation à la santé mentale, en passant par les neurosciences ou la santé dans les émissions télévisées... il y en aura pour tous les goûts. A l'origine, en 1994, le festival s'adressait surtout aux élèves du secondaire attirés par une carrière scientifique. Aujourd'hui, ImagéSanté veut sensibiliser tout un chacun à la santé, à la médecine et aux sciences. Ces quelques jours sont vraiment attractifs pour tous." Films d'animations, documentaires, longs métrages..., cette sélection du monde entier et dans toutes les langues a été pensée pour séduire petits et grands. Parmi les invités étrangers, on compte : la



Palestine, le Congo, la Nouvelle-Zélande... et de nombreux pays européens.

Point d'orgue : les opérations en direct

Les amateurs d'images précises trouveront leur bonheur : le clou de ce festival reste les projections d'opérations chirurgicales en simultané. Le Président explique : "Les spectateurs

pourront assister, entre autres, à une intervention de neurochirurgie : l'ablation d'une tumeur au cerveau. Le public pourra ainsi poser des questions et interagir avec le médecin en pleine action lors de l'opération. Ces diffusions servent également à dédramatiser ce type d'intervention." Futurs médecins ou monsieur et madame tout le monde pourront ainsi pénétrer dans les salles d'op' aux côtés des chirurgiens.

Les mutualités, invitées d'honneur !

Chaque année, les mutualités, interlocutrices privilégiées en matière de santé, s'engagent aux côtés des organisateurs du festival. En plus de leur soirée spéciale (voir concours ci-dessous) et de leur participation au jury, elles programmeront des ateliers de réflexion, destinés aux étudiants du primaire au supérieur, autour des thématiques de santé. Par exemple, la Mutualité chrétienne présentera les outils pédagogiques créés par Infor Santé et tiendra un débat sur l'ali-

mentation saine et un autre sur les jeunes, l'alcool et la publicité.

Un festival décentralisé

Fort de sa popularité, ImagéSanté a voulu s'étendre au-delà de la Cité ardente. En prémices du festival, des projections ont déjà eu lieu à Gembloux. D'autres sont prévues à Verviers et à Seraing pendant la période de la biennale. Une web tv a été créée afin de ne pas en perdre une minute.

Par la suite, ImagéSanté se prolongera avec la sortie d'un DVD pédagogique à destination des écoles et des mutualités. Une sélection de films primés sera, dès lors, visionnable dès septembre prochain.

ImagéSanté, c'est donc cinq jours et cinq soirées consacrés à la santé par le biais de l'image. L'an dernier, 8.000 personnes se sont pressées aux portes du festival. Pas besoin d'être scientifique chevronné, étudiant en médecine ou fan de sciences pour aller y faire un tour...

// VIRGINIE TIBERGHEN

>> Le festival ImagéSanté est ouvert au public du mardi 13 au vendredi 16 mars à Liège, avec également, quelques projections à Verviers et Seraing. Inscription gratuite par réservation préalable via le site internet • Prix sur place : 8 euros/jour ou 25 euros pour le pass pour l'ensemble du festival • Les soirées du festival sont également payantes. Infos et programme : www.imagesante.be • 04/254.97.97.

CONCOURS : 25 X 2 PLACES À GAGNER

La MC offre 50 places pour la soirée des mutualités, le jeudi 15 mars à 20h au Cinéma Le Parc. Sera projeté le film "My week with Marilyn" de Simon Curtis avec Michelle Williams. Inscriptions par email au concours avant le vendredi 9 mars à infor.sante.liege@mc.be

Les gagnants seront tirés au sort et prévenus par e-mail.

Expositions

William Degouve de Nuncques, de l'heure bleue à la neige rose

Le musée Félicien Rops de Namur propose la première rétrospective de William Degouve de Nuncques, peintre majeur du symbolisme belge, sensible et délicat, mais largement méconnu du grand public.

Le musée Félicien Rops a pour vocation de présenter les différents aspects de l'oeuvre de l'artiste namurois et les grandes étapes de sa vie mais aussi ses rencontres, ses amis. C'est dans ce contexte que le Musée accueille actuellement, en collaboration avec le Musée Kröller-Muller de Oterlo (Pays-Bas), la première rétrospective de William Degouve de Nuncques. Hélène Kröller-Muller qui est l'origine du musée qui porte son nom, disait sur le chemin du retour, après une visite à l'atelier du peintre : "(...) j'étais dans mon auto, en train de regarder. (...) Degouve en silence et en couleurs dans tout, et j'éprouvais de la gratitude envers l'homme qui m'a appris une chose pareille."

Grand, les cheveux ébouriffés, la barbe fleurie, William Degouve de Nuncques avait tout de l'artiste fin de siècle, raffiné, inspiré. N'écrivait-il pas : "Au mépris de toute discipline, je fus cet élève révolutionnaire qui marche à côté, très distrait, aimant la solitude, les champs, les bois...". Il est né en 1876, dans le nord de la France, au sein d'une famille aisée. En 1874, les Degouve s'installent à Bruxelles, et William fréquente distraitement l'école communale d'Ixelles. Négligeant rapidement toute formation académique, il s'installe dans une colonie d'artistes à Machelen. Ce seront ses amis peintres, le néerlandais Toorop, et le belge Henry de Groux, qui feront son éducation artistique.

Pour se faire l'œil et la main, Degouve recopie les Primitifs flamands, et se voue dans un premier temps à la représentation de scènes de la vie populaire. De cette période de bohème, ne reste que le "Paysage bruxellois", mettant en scène un couple hagard, errant dans les faubourgs de la ville immense.

L'heure bleue

Par la suite, Degouve s'installe dans "une chaumière, une vraie, en pleine campagne, dans un isolement complet", pour fuir cette modernité, qui selon lui, corrompt la nature. Il rejoint en cela les symbolistes, ce mouvement littéraire et artistique de la fin du 19^{ème} siècle qui louait un idéal de beauté et de mystère. Il tente alors une représentation du réel par le vide, une absence rendue palpable, qui renvoie au spectateur le sentiment du temps suspendu.

Sa palette se simplifie, devient presque monochrome, dans des harmonies bleutées qui croisent le modèle musical des "Nocturnes", de Chopin ou Schubert. Dans une lettre au violoniste liégeois Eugène Ysaÿe, le compositeur français Debussy établira d'ailleurs un parallèle entre le nocturne en musique et le monochrome en peinture "C'est en somme une recherche dans les divers arrangements que peut donner une seule couleur comme, par exemple, ce que serait en peinture, une étude dans les gris."

En 1894, William Degouve de Nuncques rencontre Maurice Maeterlinck, qui lui commandera des décors pour sa pièce "Intérieur", au Théâtre de l'Oeuvre à Paris. Mais c'est surtout pour Degouve une ouverture vers la littérature, qui prendra une place importante dans sa vie. Il écrira sur la vie, la religion, des poèmes et même une pièce en trois actes, consignée dans ces petits cahiers d'écolier que l'on découvre dans l'exposition

L'Arcadie

Poussés par leur intérêt pour les papillons, William Degouve de Nuncques et sa femme séjournent dans les îles Baléares, entre 1899 et 1902. Il y découvre une véritable Arcadie, loin de cette civilisation industrielle qu'il exècre. Au contact de "ces paysages grandioses, tout vibrant de soleil", Degouve développe une technique basée sur le pointillisme, une juxtaposition de couleurs complémentaires qui provoque une vibration dans l'œil du spectateur et donne à ses immenses paysages une dimension presque panthéiste, identifiant Dieu à toutes choses.

La neige rose

A son retour en Belgique, et jusqu'à la Première Guerre mondiale, Degouve parcourt le Brabant à pieds, à la recherche des endroits les plus retirés, et peint dans des tons feutrés des paysages de facture ascétique aux accents breughéliens. A la mort de sa femme, en 1918, Degouve cesse de peindre pendant trois ans. En 1922, il s'installe à Stavelot, où il restera jusqu'à la fin de sa vie. Le pay-



William Degouve de Nuncques, Nocturne au Parc royal de Bruxelles, 1897, pastel sur papier, 65x50 cm. Paris, Musée d'Orsay.

sage sous la neige devient son thème principal et le peintre atteint alors une forme de sérénité.

Le fil conducteur de l'exposition du Musée Rops est la couleur. Au rez-de-chaussée, les bleus de la fin du jour, le crépuscule sur le lac de Côte. Le "Nocturne au parc royal de Bruxelles" de 1897, cristallise cette heure incertaine, entre chien et loup, qui remet en question toutes les certitudes...

Degouve de Nuncques fut une réelle source d'inspiration pour d'autres peintres, et l'énigmatique "Maison aveugle" de 1892 inspira clairement Magritte. A l'étage, les immenses paysages des bords de mer et les couleurs vibrantes du soleil de Majorque. Et enfin les blancs scintillants des paysages enneigés, la sérénité enfin trouvée.

//LINDA LÉONARD

>> William Degouve de Nuncques, maître du mystère • Musée provincial Félicien Rops, 12 rue Fumal à 5000 Namur • Jusqu'au 6 mai - du mardi au dimanche, de 10 à 18h • Entrée : 3 euros. Un système d'audio guidage avec iPod propose une visite "augmentée" de commentaires, agrandissement des œuvres, vidéos,... 2 euros • Plus d'infos : 081/77.67.55 - www.museerops.be

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte **Code IBAN : BE77 0000 0790 0042** **Code BIC ou SWIFT : BPOT BE B1.** au nom des Editions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée. de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces :
le vendredi 16/03 pour l'édition du 5/04;
le vendredi 6/04 pour l'édition du 19/04.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto

AV: BMW, Berline, 520d, 5p., 1er prop. im. 10/2006, +/- 81000km. 6 vitesses, 1993 cm3, 120kw, GPS, carte verte jusqu'à 10/2012, pr. hand. comm. à main. pr. souh. 22.222 EUR. 087-67.59.26. (A47250)

Camping

Mobilhome à l., à Bray-Dunes, en France à côté de la Panne. 0497-18.29.61. (C47228)

AV: Tournai, motorhome, Fiat Ducato 2,8 IDTD 2001, 80000km, 5 pl., capucine porte-vélos, 4 pneus neufs, batterie neuve, 20000 EUR. 0473-79.83.27. (C47254)

Divers

AV: 3 barres à tenture, 3,30x2,20x1,70, 140 E., tab. sal., chéne mass., 90 E., tab. sal. pin dess. verre, 30 E. phot. s/dem. fertons.toitures@skynet.be - 061-21.39.58. (D47273)

AV: beau service à dîner, 42 pièces, ét. impecc., jamis servi, 1960. 60 EUR. 04/264.69.40 - 0492-62.73.93. (D47241)

AV: cse décès, fauteuil médic., avec releveur électr., excell. ét., année 2010, marque connue, sky bleu foncé, 500 EUR. 0498-23.91.25 ap. 16h. (D47256)

Garnisseur en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Mozart. 081-40.04.80. (D46967)

Musée rech. objets et doc. civils et militaires de 1900 à 1950, visitons et si nécessaire vidons grenier, dépendance etc... pour tte. la Belgique, faire offre. 0475-97.3114. (D47041)

Hergé, Tintin, Quick et Flupke, Petit xxème, etc... j'expertise gratuitement tout Hergé etc... chez vous ou chez moi, sans aucune obligation de vente. 02-653.4716-0486-90.70.27. (D46897)

Privé à privé, vend timbre poste du monde entier, neufs à oblitérer. 02/374.14.03. (D47284)

Artisan, bûcheron-grimpeur, élague ou démonte les arbres, robotage des souches et broyage des branches. www.elagage.be - 0477-39.55.40. (D47161)

AV: manteau fourrure agneau toscane 75 EUR, fauteuil relax médical 200 EUR. 085-61.10.43. (D47270)

AV: arcelle mur, 1 ventil. av. pied métal, table de n. anc. av. tablet. marbre, 1 lit compl. + table de nuit, 2 chaises, veste cuir jamais port., div. vét. 081-62.06.27 entre 12 et 13h30. (D47233)

Tintin, Jo et Zette, Petit Xxe., dessins Hergé, vos bd ont une grde. val., faites-les expertiser gratuitement par tél ou à domicile. Thibaut Van Haute - 0475-69.75.38 - bdcomics@hotmail.com (D46479)

AV: cse décès, fauteuil relax électr., avec redresseur, ski bord, très peu servi, ét. neuf, empecc. PA 1088 EUR, vendu 500 EUR. 0479-46.24.96. (D47237)

AV: manteau vison et chapeau + fourrure renard argenté. 02-376.38.74. (D47058)

AV: 100 volumes en bon état, sélection du livre Readers Digest, prix inter. 068-54.23.38. (D47283)

L'asbl Asefora cherche 1 chaise roul., 1 ordi. port., des mach. à coud., des tables et chaises. 0498-18.33.15. (D47278)

Emplois

Namur et env., infirmière retraitée, dispo., garde pers. hand., grabataire, âgée, la journée, la nuit, soins confort si nécessaire. 081-58.83.99 - 0496-3794.58. (E47231)

Dame cherche occupation de garde-malade et compagnie, références. 02-374.68.90. (E47150)

Immobilier

La Panne, à v., apt., 1 èt., près de l'Esplanade, 1ch., cuis. ég., sb., liv., 1 cave, 2 emplac. voiture, s/sol. 118 Duinkerkaan. 0479-96.59.53. (I47225)

Location

Dame pensionnée, propre et solvable, avec chats, cherche apt., vaste 4 pièces, 2 èt., gaz-wc, loyer 350 EUR./mois, région Verviers. 087-34.06.74. (L47280)

Woluwe-St-Etienne, à l., 1 juil., apt., mod., prox. St-Luc, liv., sdb., cuis. ég., 1ch., conf., 700 EUR. 081-74.48.45. (L47290)

Villégiature (Belgique)

Coxyde, apt. mod., conf., 80m mer, 5 min. centre, 2 ch., 4 lits, 6p., max 1 èt., asc., côté soleil, loc. vélo, wc sép., remise par 2/3/4 sem. mai, juin, sept., oct. 0475-78.92.54. (V47266)

Coxyde, apt. mod., 50m mer, centre, 2ch., 4/6p., parf. équip., sdb., wc, cuis., liv., tv, balcon, asc., pl. vélo, w-e sem. - qz. - mois. 0495-57.83.14. (V47154)

Koxyde, apt. de coin, rez, 2ch., 4/5p., 2terr. 1 pl. sud, vue s. mer/dunes, 100m mer/d., cuis. ég., ps de lv., m.o., tv, prix suiv. pér., ps d'anima., sem., qz., mois. 071-78.98.58 apr. 19h. (V47245)

Westende-digue, apt., 1ch., complexe luxueux, pisc., gar., w-e, jour., sem., qz. 069-21.28.45 - 0496-91.36.01. (V47272)

Lacs de l'Eau-d'Heure, gîte rural de rêve, 3 épis, jusq. 9p., 3ch., 2sdb., cuis. sup. ég., fo., idéal rando, vélo, sp. nautiq., équit., pétanq/place. 0477-79.67.71 - www.giteletilleul.be (V47071)

De Panne, Westhoek, apt., 3ch., duplex, clair, calme, 110m2, terr. sud, gar. 02/242.39.67. (V47260)

La Panne, appart. vue mer, centre, 2ch., 2 salles d'eau, 2 terr., cuis. sup. ég., pas d'animaux, gar., vélos, prox. comm., ttes. périodes. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (V47261)

Coxyde, apt., 2ch., tt. conf., mod. et soign., digue, phot. et tarif, pierrardcoxyde.skyrock.com - 0473-92.13.56. (V47247)

AL: Nieupoort, digue direct mer, apt., tt. conf., 2ch., 2 terr., park. aisé, 3 èt. ps d'asc., acpt. animaux, du 1 au 15/6, du 25/8 au 1/9, sup. vue. 0478-25.01.57. (V47251)

St-Idesbald, duplex 2+3, vue/mer, pt. terr. sud, sal., cuis., liv., sàm, 7p., sdb/wc, div. lit, 2pl., + wc gar, 30/6 au 14/7, 770E. ttc., sem., we, hors saïs, juin lib.45E/nuit. 0475-49.82.96. (V47253)

La Panne, à l., apt., s.digue, 6/8 p., 2 ch., c. ent. rénov., spacieux, près du centre. 0479-32.75.55. (V47227)

Coxide, digue apt., tr. soign., 2 èt., 2/4p., 2ch., tout confort, liv., balcon. 063-57.23.71 - http://perso.infonie.be/locaparc (V47268)

Lacs de l'Eau d'Heure, mais. de vac. à la campagne, jusq'à 7p., véranda, liv., 2 salons, cuis.ég., fo., 3ch., gde. sdb., tr. grd. jard., vue magnif., idéal repos et rando. 0477-79.67.71. (V47070)

Nieupoort-Bain, appart. 2p. soigneuses + 3 enfnts., ac- cès direct digue-plage, état impecc. 0476-66.45.46 - 019-32.78.21. (V47069)

Westende, villa mod., 1500m digue, 3ch., tb. ég., jard. clôt., park. privé, libre sept., oct., àpd. 700 E./mois et 450 E./qz., inf., phot. jacquesm@yahoofr - 071-31.99.00 - 0479-44.13.59. (V47232)

Westende - à l., tr. b. stud. mod., coin digue, v. mer, 2 èt., 4p., 1ch. sép., tv, c. conf., asc., libre en mai, du 15 au 26 août. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V46974)

Westende-bain, appart. + gar., vue/mer, 4 èt., 6p., 2 ch., tt. conf., centre comm. 071-43.69.12 - 0494-12.19.98 - fr.flament@gmail.com (V47054)

La Panne, apt., 4p., au centre, à 50m mer, asc., tv, terr., àpd. 175 EUR./sem., 85 EUR./w-e. 0477-82.37.13. (V47249)

Middelkerke sur digue, apt., 4p., 1ch., tv, ét. impecc., pas d'animaux, Pâques, Pent., mai, juin, août, sept. 063-44.43.68. (V47242)

La Panne, à l. à la sem., face mer, apt., 2ch., tt. conf., tr. lum. + gar., au centre de la digue et près des commerces. 010-88.04.24 - 0477-74.28.62 - 0475-46.60.23. (V47011)

Anniversaire en famille, we., mid-week, sem., séj. de détente à Poupehan s/Sem., 2 apt. gr. conf., 2-7p., pisc. couv. chffée. tte. l'année. www.cloudmousty.be - 061-25.66.00 (V47146)

Ard. Mormont, Masbourg, chambre, table d'hôtes, endroit exceptionnel. 084-36.66.25 - 0478-31.07.89. (V47196)

Châlet, Martelange, frontière, Grand-Ducalé dans la forêt, chauff. au bois, 200 EUR./sem., 600 EUR./mois. Lincers Jean-Pierre, Longchamps 594 - 6688 Longchamps. (V47252)

Rég. Bar. Fraiture, Houffalize, gîte 9p., 4ch., cuis. ég., ch. centr., poêle bois, jard., w-e, sem. mi-week. robertmadelon@yahoo.fr - 0498-78.51.88. (V47219)

La Panne, à l., apt., 1 ch., 4p., 1 èt., digue, vue lat., 50m centre, prox. comm., tt. conf., ttes pér., pas d'animaux, 083-21.72.93 - 0494-90.19.65. (V47223)

Coxyde, grd. rez, 8p., 3ch., 50m digue, hyper équip., prox. centre, carnaval 370E, Pâq et été: 650E/sem. (chges. compr.). 02-03-04: 270E, 06-09: 300E/sem., touss.: 450E. 0479-49.86.11. (V47072)

Westende-Bad, lux. appart. 2ch., 4-5p., situé prox. centre et mer, endr. calme, 2e. ét., asc., belle vue, 2 balcon sud, grd. conf., w-e., sem. ou qz. 0479-53.55.67. (V46960)

Longfay, calme hameau Htes Fagnes, prom., vélo, VTT, ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs, spac., 1/2/3 ch. 080-33.97.19 - henri.fagnoule@skynet.be - http://loger.skynetblogs.be (V47018)

Westende digue, studio, tr. luxueux, à pers. soigneuses, cuis. sup. ég., tv, rad., qrrerr., l. vélo, animaux non admis. 0476-82.93.48, 14h + w-e. (V47255)

St-Idesbald, digue, apt. ent. rén., 2 èt., 4p., 1ch., liv., tv, dvd, canap. lit, cuis. sup. ég., we, sem. qz. 0477-37.83.23. (V47148)

Coxyde, St-Idesb., 100 m digue, apt., 2ch., 6p., liv., exp. S/SO, sdb., wc sép., cuis. ég., tt. conf., 1 èt., asc., gar. priv., loc. we, qz., mois. 0496-52.19.03. (V47269)

Coxyde, bel apt. vue mer, 2ch., tv, m.o., prix inter., sem.-qz.-mois. 02-653.18.86 - 0477-17.36.72. (V47200)

Westende, à l. trb.studio, 4 èt., coin digue, tbvue s/mer, 4 p., ent.rén., 1 ch.sép., tt.conf. centre, commerces, tv, asc. l. w-e sem. qz. mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V47159)

Middelkerke, chalet, 5p., sal., cuis., sdb., 2ch., avril à juin. 210 EUR./sem., 35 EUR./jour, juill. et août. 280 EUR./sem. 083-65.56.98 - 0479-75.85.93. (V47279)

Koxyde, apt. 2 ch. 50m digue, près du centre, 2ch., sdb., wc, cuis. semi ég., liv., tv, tv, 1 èt., asc., park. privé, sem.-qz.-mois. 084/32.12.43 avant 19h (V47168)

Knokke Heist, Laguna Beach, studio 2 p., 25 EUR./j., studio 4 p. et appart. 1 ch., 35 à 40 EUR./j., 700m mer, proche gar. Duinbergen, pisc. inter. 0476-78.91.48 le soir. (V47176)

La Panne Esplanade, 150m mer, apt. 2ch., 2 bails, gar., libre mars, w-e, Pâques + 2/5 au 11/5 + 3/6 au 8/6 + 18/6 au 29/6, phot. 0472-26.54.48. (V47220)

Ard., prox. La Roche, ch. d'hôtes et gîtes, 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V46958)

Villégiature (France)

Roquebrune, Cap-Martin (Menton), studio 2 pers., tt. conf., calme, mer et comm. à 150m, terr, tv, dès le 16 mai. 0496-31.57.68. (V47028)

Dordogne, moulin de charme à l., du 15/4 au 15/11, 6/10p., ttc., 4ch., 2 sdb, jard., grde. terr., cuis., bbq, ping.lac, pisc., pêche proche, kayak, vtt., photos. 02-384.72.09 - 0498-42.98.41. (V47094)

Ardèche Sud, Grospierrres (pr.entr. des Gorges), mais.ég., 3/5 ou 6/8p., agrèm. 2°, pisc., tennis., sem: 540/790E/juill/août, 350/400E juin/sept. 0033-475.89.90.61 - 0033-674.67.73.37. (V46810)

Côte d'Azur, Antibes, ttes pér., apt. impecc., 2/4p., terr., clim., tv, pisc., tennis, gge, proche mer et ttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (V47051)

Barcarès, mais., 4-8p., 3ch., 2sdb., 2 terr., tt. conf., ttes. saïs., 460 à 660 EUR/sem. 061-21.23.65 - 0494-84.38.99. (V47036)

Ski, Savoie, Vallandry (les Arcs), alt.1650m, appart. impecc., 5 p., liv., balcon sud, pied pistes. 0497-44.07.54. (V47039)

France, Calvisson-Gard, à 2 pas de la Provence, mais., 5/6pl., 2ch., sdb., ds rés. gardée, 2pisc., entre Nîmes et Montpellier. 0495-38.14.73 - http://lemasdesvignes130861.skyrock.com (V47002)

St-Cyprien-plage (Roussillon), à l., villas, 4/8p., pisc., tennis, mer, commerces à 250m, site. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V46898)

Provence, villa 8p., pisc. privé, tt. conf., air cond., clôt., super équip., très calme, 10km Carpentras, 500 à 1800 EUR/sem. www.imola.be - 0475-26.51.25. (V47034)

SO, Tarn & Garonne, 8km Moissac, ch.d'hôtes et gîte 80m2, 6p (+4p), pisc., tt. conf., sup.ég., calme, anim. adm., ttes. saïs. 300 à 700E/sem. 0033-686.10.28.69 ou www.doucefrance.info (V46697)

Gard, villa 9p., pisc., 4ch., 2 sdb., ver., bbq int., tt. conf., tv-dvd, dch. solaire, tennis table, pétanque. 0475-53.93.79. (V47103)

Côte d'Azur, villa 6 p., gr.conf., cuis.ég., grde. terr. plein sud avec 46m privé de bord de mer, 1000 EUR/qz., été 2.400 EUR/qz. 081-65.50.11. (V47003)

Les 2 Alpes, appart. 4 à 6p., bien exposé, tt. conf., prix inter., alt. 1650-3600 - www.location-2alpes.com - 0498-29.44.19. (V46635)

Prov., ds.ens.résid., calme, pisc., mais. pl.-pied, tt.conf., 4/5p., clim., pt.jard.clôt., terr., pk.priv., prix int. degrés. h-s., loc. tte l'année. - 067-33.90.35 - web: amivac.com/site4203 (V47090)

Roquebrune, Menton, studio 2p., jardin, avril, 1er qz. mai, juin. 0478-25.86.19. (V47113)

Roquebrune, Cap-Martin, appart. 2ch., 60m mer, pk., confort, tv, l-v, ml., 1er qz. mai, 1er ou 2ème qz. juin, sept. 0478-25.86.19. (V47112)

Golfe du Morbihan (sites rec. par l'Unesco) profitez d'une bouffée iode à Pâques, mai, juin, juill., 2 èt. qz. août, sept, villa 6p.3h., g.conf., vue mer, 100m plage, pas animaux. 063-57.83.39. (V47019)

Provence, villa 6p., pisc. privé, tt. conf., 12km Vaison, vue + calme, 500 à 1.300 EUR/sem. 0494-40.19.91. (V46740)

Bord médit., Camargue, Grau du Roi, 150m plage, apt. 4p., 1ch., rdc., jard., pisc. 04-370.11.12 - infos et phot. www.appart.be.cx (V47211)

Ardèche, vallée de l'Eyreux, village Gluiras, à l., berge-rie, bien équipée, max. 6p. 0476-89.91.54. (V47264)

Fitou, Langou, apt., 5p., 40km Esp., 15km Carcass., tt. conf., pisc., tennis, jeux, cuis. ég., ch., sal. terr., vue garrigue, de 300 à 500 E. 081-63.44.95 soir - www.languedoc-fitou.be (V47292)

Provence, mas, 8-10p., 5ch. + douche, wc privé, pisc. 10x5, calme, vignes, juin, juill., août, 15 sept. 063-22.02.91 - http://chenesverts.cabanova.fr (V47131)

Provence, Lacs du Verdon, villa 5p., studio 3p. 081-21.61.85 - http://picasaweb.google.com/lesavresses (V47134)

Dordogne, Quercy, maison de caract., 4p., commod. ttes proches, endr. calme, loc./sem: 250 à 300 EUR. 0476-42.11.45. (V47138)

Barcarès, à l., mais., 5p., idéal famille, gde plage, mer 800m., pet. plage, étang 100m., àpd. Pâques - www.maisonbarcaressesvrais.wordpress.com - 071-77.39.39 - 0478-98.02.94 (V47140)

Gard (Uzes) villa, 4/6p., 2ch., liv., sdb., cuis., gar., jard., 275 à 475 EUR./sem., selon saison. 04-362.86.03. (V47144)

Provence, St-Maime, villa, 3ch., gd. liv., sdd., cuis. ég., tv, jard., 10a. clôt., vue mont. sud, Pâques, juill. août, 1050 EUR./qz., ph. s/dem. 010-43.94.68. (V47152)

Vac. sud France, Tarn, Midi-Pyrénées, sup. Bastide, b. pisc., poney, ping-pong, ballade, volley... promo été, chalet 4p., sem./395 EUR. www.albignac.com - 0475-37.70.85. (V47160)

AL: Bretagne, Morbihan, 200m mer, mais. vac. 4/6p., tt. conf., jard. clôt., mars à sept. 02-375.13.17. (V47022)

Côte d'Azur, Bormes, à l., 400m de la plage, apt. 2/4 pers. 1 ch. living, sdb, terr., garage, mai, 1er au 15/6, 1er au 10/7, pas d'animaux. 04-226.65.94 - 0478-69.49.88. (V47195)

Med., Barcarès, apt., 2ch., face mer, terr., liv., tv, park. pr. vélos, Pâques, m. svts., qz., phot. http://home.scarlet.be/barcares - 061-26.61.20 - 0479-56.04.93 (V47289)

Gard provençal, proximité, Uzès, à l. du 2 au 16/6 et du 25/8 au 8/9, villa 6p., tt. conf., gd. jard. clos, pisc. privé, terr. ombragée. 0479-87.55.54. (V47240)

Bretagne, Finistère, Plouguerneau, 100m mer et crique, côte nat., sauv., découpée, petites îles, climat calme et agréable, coin du homard, tourteaux, mais. à l. 0477-27.65.14. (V47188)

Périgord Pourpre, 4 gîtes de 2 à 6p., loc. à la sem., tte. l'année, àpd: 290 EUR, petit déjeuner offert, panorama except., ambiance familiale. 0033-553.83.62.72 - www.lacastagnere.fr (V47127)

Côte d'Azur, Menton, appart. plein sud, impecc. à lmin. de la plage, vue imprennable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., 1ch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94 (V47215)

Provence, prop. loue mais. impecc. gd. terrain privé+pisc., nature, lacs, Gorges du Verdon à prox., 6 à 8p., salon, sàm., cuis. d'été face pisc., 3ch., 2 sdb. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94 (V47216)

Hte. Savoie, St Gervais, apt. 2/5p., tr.beau site, tt. conf., prox. pistes ski. 064-21.62.74 ou 0476-59.87.56. (V47217)

Côte d'Azur, St-Aygulf, villa 8p., pisc., grde. terr., vue mer, jard. clos, park., 0475-31.27.18 ou 085-84.24.59 (V47222)

Ile de Ré, mais.charme, 120m2 hab., 3ch., 6p., tt.conf., cuis.ég., sal., sàm., 2 sde+tsdb, l-l., jard. clos, nature, plages. 0475-37.31.09 - http://sites.google.com/site/ilederebonheur (V47224)

Côte Boulonnaise, Hardelot plage, studio,

L'été, que la montagne est belle!

Aux amoureux de la montagne, Intersoc propose de séjourner cet été à Aussois, en France, ou à St-Luc, en Suisse. Des vacances familiales au bon air dans des paysages à couper le souffle!



> Aussois, du 29 juillet au 7 août

Le Châlet l'Oërine à Aussois, authentique village de montagne situé en Haute-Maurienne à proximité du Parc National de la Vanoise, est LA destination de l'été pour les inconditionnels du all-in (sont compris : boissons chaudes et rafraîchissantes, vin du pays, bières au fût, apéro du jour, glaces pour enfants).

Chaque jour, une promenade ou excursion est organisée par un animateur Intersoc. Des animations sont organisées pour les enfants de 3 mois à 14 ans.

Prix en euros

| ADULTE | 15 À 17 ANS | 11 À 14 ANS | 7 À 10 ANS | 4 À 6 ANS | 0 À 3 ANS |
|--------|-------------|-------------|------------|-----------|-----------|
| 675 | 612 | 540 | 405 | 207 | gratuit |

Possibilité de chambre single moyennant supplément.

> St-Luc, du 12 au 21 juillet et du 21 au 31 juillet

L'hôtel du Cervin est le point de chute idéal pour des vacances à la montagne au confort simple et un retour à la nature. Avec ses alpages fleuris, ses petits bois, ses lacs limpides et ses glaciers impressionnants, le Val d'Anniviers est un cadre idyllique.

Chaque jour, une promenade ou excursion est organisée par un animateur Intersoc. Des animations sont organisées pour les enfants de 3 mois à 14 ans.

Prix en euros

| ADULTE | 15 À 17 ANS | 11 À 14 ANS | 7 À 10 ANS | 4 À 6 ANS | 0 À 3 ANS |
|--------|-------------|-------------|------------|-----------|-----------|
| 414 | 369 | 333 | 252 | 126 | gratuit |

>> Plus d'infos? Téléphonnez à notre service clientèle au 070/23.38.98. de 8h à 18h (jusqu'à 13h le samedi) ou surfez sur www.intersoc.be

LIC A5654/LIC 7013

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
© 02/246.41.11 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11, 1970 Wezembeek-Oppem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloze © 02/246.46.29 - E-mail : catherine.daloz@mc.be

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES :

Joëlle Delvaux © 02/246.46.24 - E-mail : joelle.delvaux@mc.be -

Philippe Lamotte © 02/246.57.51 - E-mail : philippe.lamotte@mc.be -

Virginie Tiberghien © 02/246.46.26 - E-mail : virginie.tiberghien@mc.be

ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES :

Carine Renquin © 02/246.46.27 - Nelly Cohen © 02/246.46.28

INTERNET : Jessy Doulette © 02/246.46.23

MAQUETTE : Olagil sprl - Mise en page : Olagil sprl, Philippe Maréchal



Affilié à l'Union de la presse périodique UPP -
Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique -
Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{er} et 3^{es} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)

IMPRIMERIE : REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing
ROUTAGE : BARBIER - Parc Créalys - Zoning industriel - 5032 Isnes (Gembloux)

CONTACTS

Offres d'emploi

JEUNESSE ET SANTE ASBL RECHERCHE (H/F)

> un coordinateur - responsable régional (Tournai)

CDI temps plein - passeport APE

Fonction : participer à la construction de la politique globale de l'organisation, gestion financière et administrative de la régionale, mise en place d'initiatives pour le développement du mouvement...

Profil : niveau d'études BAC (A1), qualités réelles de leadership, expérience dans la gestion d'une équipe et/ou dans la gestion administrative d'une association, disposer du permis de conduire et d'une voiture, travail en soirée et w.e.

Envoyez votre CV avec lettre de motivation et votre photo avant le 13 mars à Frédéric Parmentier, délégué à l'emploi pour J&S, MC Hainaut Picardie, rue Saint-Brice 44 à 7500 Tournai ou MCHPEmploi@mc.be (référence JS)

AIDE ET SOINS A DOMICILE EN BRABANT WALLON RECRUTE (H/F)

> des infirmiers

Offres : temps de travail adapté à votre situation, contact privilégié avec le patient, voiture de société, chèques repas...

Plus d'infos au 0498/69.25.59.

Envoyez votre candidature à Madame Bourgeois, chaussée de Namur 52C à 1400 Nivelles.

VIE FEMININE ASBL ENGAGE (H/F)

> un responsable régional Luxembourg

CDI - temps plein - passeport APE

Fonction : coordonner une équipe d'animatrices et de bénévoles, représenter le mouvement au sein de différentes asbl, développer le mouvement dans la région, gestion administrative et financière et du personnel de la région...

Profil : expérience dans une fonction similaire, très bonne connaissance de la région du Luxembourg, adhérer aux options de notre mouvement féministe, posséder une voiture.

Envoyez votre CV avec lettre de motivation au plus tard pour le 14 mars à Vie Féminine asbl, jobs@viefeminine.be (référence 2012/02-02)

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE

RECRUTE (H/F)

> un infirmier en chef

à l'hôpital de jour médical

CDI temps plein ou temps partiel - engagement en été 2012

Fonction : assurer la continuité des soins, organiser, coordonner, évaluer et contrôler l'activité infirmière de l'équipe, gérer les ressources humaines et logistiques...

Profil : baccalauréat en soins infirmiers et diplôme de cadre du secteur non-marchand ou de licence en gestion hospitalière, atout : formation en oncologie, expérience dans le secteur hospitalier en tant qu'infirmier en chef de min.5 ans, maîtrise de l'outil informatique.

Plus de détails sur www.slbo.be

Envoyez votre CV avec lettre de motivation à ressources.humaines@slbo.be ou Clinique St-Luc, rue Saint-Luc 8 à 5004 Bouge

SAW-B CHERCHE POUR MONCEAU-SUR-SAMBRE (H/F)

> un conseiller économique

CDI temps plein - passeport APE - engagement immédiat

Fonction : conception des plans financiers et d'outils de gestion, rédaction de notes théoriques de conseil, conception, gestion et reporting de projets et d'appels à projets...

Profil : diplôme universitaire ou équivalent en sciences économiques ou de gestion, adhérer aux valeurs de l'économie sociale, expérience de min.3 ans, connaissance de base du néerlandais, permis de conduire.

Plus de détails sur www.saw-b.be

Envoyez votre CV avec lettre de motivation au plus tard pour le 31 mars à SAW-B, Marie-Caroline Collard, directrice, rue Monceau-fontaines 42/6 à 6031 Monceau-sur-Sambre ou info@saw-b.be

LE CENTRE HOSPITALIER DE WALLONIE

PICARDIE ASBL RECHERCHE (H/F)

> une sage-femme en chef

> un infirmier chef des stérilisations

> un infirmier en imagerie médicale ou technologue en imagerie médicale

Plus de détails www.chwapi.be

Envoyez votre candidature à Vinciane Sente, directrice GRH, avenue Delmée 9 à 7500 Tournai ou vinciane.sente@chwapi.be

LIRE ET ECRIRE EN WALLONIE RECHERCHE (H/F)

> un conseiller juridique

CDI mi-temps - engagement immédiat

Plus de détails sur <http://wallonie.lire-et-ecrire.be>
Envoyez votre candidature pour le 16 mars à Madame Lulling, directrice, rue Saint-Nicolas 2 à 5000 Namur ou coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

L'ASBL CATS, COMMUNAUTE THERAPEUTIQUE POUR TOXICOMANES, RECRUTE (H/F)

> un directeur administratif et financier

Fonction : gestion financière et comptable, administrative et des ressources humaines, mandats au sein d'organes de concertation du secteur.

Profil : formation universitaire à orientation économique ou de gestion, expérience en gestion d'équipe et gestion financière souhaitée.

Plus de détails sur www.mcjobs.be

Offre de service

L'ASBL RELIANCE, SITUÉE À 7020 NIMY, RECHERCHE

> des volontaires

Pour rejoindre une équipe dynamique consacrée au patient en fin de vie et à son confort.

Rôle : accompagner une équipe à domicile ou apporter une contribution dans le travail administratif. Véhicule indispensable.

Envoyez votre lettre de motivation assortie d'une présentation de votre parcours personnel sur reliance@belgaom.net
Plus de détails sur www.soinspalliatifs.be

Guide des législations sociales

Panorama social 2012

Le service social de la Mutualité chrétienne publie la septième édition remise à jour de son "Panorama social". Ce guide des législations sociales et dispositifs sociaux en vigueur aux niveaux fédéral, wallon et bruxellois est une mine d'informations.

Avec ce guide, le service social de la MC entend faire profiter les intervenants sociaux mais aussi le grand public de son expertise. Le "Panorama social" aborde en effet toutes les dispositions sociales en vigueur dans le pays, concernant les personnes malades, handicapées, âgées et/ou à faibles revenus.

Où dois-je m'adresser pour obtenir des allocations aux personnes handicapées? Suis-je dans les conditions

pour bénéficier d'un remboursement préférentiel en soins de santé? En tant que malade chronique, ai-je droit au tarif téléphonique social? A quelles conditions puis-je bénéficier d'une intervention du "fonds chauffage"? A ces questions et bien d'autres, le "Panorama social" apporte des réponses concrètes.

Les premières pages de l'ouvrage comportent le plan croisé du livre : les quatre parties, classées par



groupe cible (les personnes malades, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes en difficultés financières) sont liées aux quatre chapitres : sécurité sociale, aide sociale, dispositifs particuliers aux personnes fragilisées, législations et réglementations spécifiques. Tous les sujets sont dotés d'un symbole permettant d'identifier les publics concernés.

PROMOTION RÉSERVÉE AUX MEMBRES MC

En tant que membre de la Mutualité chrétienne, vous pouvez vous procurer "Panorama social" au prix promotionnel de 32 euros (frais de port compris) si vous le commandez avant le 30 avril 2012.

Dès le 1^{er} mai 2012, il sera vendu en librairie au prix de 52 euros (possibilité d'abonnement annuel pour le prix de 42 euros). Pour obtenir le guide (906 p.), remplissez le bon de commande ci-dessous et renvoyez-le avant le 30 avril 2012 au Service social de la Mutualité chrétienne, chaussée de Haecht, 579, BP 40 à 1031 Bruxelles ou par fax au 02/246.49.88.

Nom : _____ Prénom : _____
N° de membre MC : _____
Rue : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Commande : _____ exemplaire(s) du Panorama social 2012 au prix promotionnel de 32 euros (frais de port compris).
Date et signature : _____



Diminuer le coût et le volume des médicaments consommés

Parmi les économies structurelles décidées par le gouvernement dans les soins de santé, un montant important, 164 millions d'euros, est imputé au secteur des médicaments. Vu le niveau élevé des prix et des consommations en Belgique, c'est une économie justifiée. Ces mesures entraîneront aussi une diminution du coût pour les patients.

Les dépenses pharmaceutiques sont élevées en Belgique, elles représentent 16% des dépenses totales de santé, soit près de 6 milliards d'euros. La facture des médicaments représente d'ailleurs le poids le plus lourd dans le coût à charge des patients.

En 2009, les dépenses pharmaceutiques s'élevaient en Belgique à 550 euros par habitant. De cette facture annuelle, les patients ont payé de leur poche 218 euros (soit 40%) en médicaments non remboursés et tickets modérateurs. Le solde, soit 332 euros, a été remboursé par l'assurance soins de santé obligatoire. Ce niveau de dépenses par habitant classe la Belgique dans le peloton de tête des pays gros consommateurs de médicaments. A titre de comparaison, aux Pays-Bas, la dépense totale a été – pour la même période – de 401 euros par habitant et les patients n'ont payé que 85 euros (soit 21%) de leur poche. Le Danemark, l'Allemagne et la Suède se trouvent dans les mêmes sphères.

Des économies structurelles importantes sont donc possibles dans ce secteur, sans réduire l'accès ou la qualité des soins.

Délivrer le médicament le moins cher

Dans pratiquement tous les pays européens, le pharmacien est autorisé (dans certains pays même contraint) à substituer le médicament prescrit sur l'ordonnance par un médicament moins cher et contenant la même molécule active. Jusqu'à présent cette substitution était interdite en Belgique. Le pharmacien n'était autorisé à délivrer un médicament moins cher au patient que si le médicament était prescrit par le médecin en DCI (dénomination commune internationale), autrement dit sous le nom de la molécule. Dans la pratique, la prescription DCI reste cependant faible et ce n'est pas toujours le médicament le moins cher qui est délivré.

Pourtant la délivrance du médicament le moins cher entraîne des économies importantes autant pour le budget de l'assurance soins de santé que pour le portefeuille du patient. Par exemple : si un médecin prescrit 10 comprimés de l'antibiotique Tarivid 400mg à un assuré non préférentiel, cela coûte actuellement 12,63 euros à l'assurance soins de santé et 8,71 euros au patient, mais si le pharmacien remplace ce médicament par le moins cher contenant la même molécule active, cela reviendra à 11,15 euro pour l'assurance soins de santé et à 3,66 euros pour le patient.

Ce principe de substitution obligatoire sera dorénavant appliqué en Belgique sur les prescriptions des antibiotiques et des antimycosiques. En appliquant cette substitution, le pharmacien ne change pas la prescription mais il remplace la marque prescrite par un médicament moins cher tout en respectant – bien entendu – les caractéristiques du médicament : même molécule, même forme et même quantité par dose.

Une mesure d'économie est également introduite pour les médicaments anti-ulcéreux et anti-reflux. Des plafonds sont fixés pour le

remboursement et pour l'intervention du patient. Ces mesures devraient rapporter plus de 18 millions d'euros en 2012.

Réduire le prix des médicaments

Le prix des médicaments se situe en Belgique plutôt au-dessus de la moyenne européenne. Afin de le faire baisser, le gouvernement propose deux mesures. La première consiste en une baisse linéaire de 1,95% du prix de tous les médicaments, sauf si la firme demande que certains de ses produits supportent davantage ces réductions afin que d'autres médicaments plus récents soient exemptés de la baisse.

La deuxième mesure vise les médicaments encore sous-brevet (protégé de la concurrence pendant 20 ans). Le gouvernement propose d'appliquer un mécanisme d'adaptation des prix, similaire à celui pratiqué dans d'autres pays, sur la base d'une comparaison des prix pratiqués ailleurs. Ces deux mesures devraient rapporter près de 60 millions d'euros en 2012.

Diminuer le volume des médicaments

Les études portant sur les habitudes de prescriptions des médecins montrent que certains d'entre eux prescrivent beaucoup plus de médicaments et des médicaments plus coûteux. On constate de grands écarts de pratiques de prescriptions pour les antibiotiques, les antidépresseurs ou les médicaments prescrits en maison de repos. Afin de réduire ces sur-prescriptions de manière sélective, le gouvernement impose aux mutualités d'accentuer le contrôle assuré par les médecins-conseils sur les médicaments soumis à leur accord préalable. L'objectif est louable mais les moyens semblent peu réalistes : plus de 1,6 millions de demandes d'accords pour les médicaments sont envoyées aux médecins-conseils chaque année, alors qu'ils ne sont que 220 et qu'ils ont aussi en charge des milliers de personnes en incapacité de travail et en invalidité. Ce n'est pas réaliste.

La Mutualité chrétienne plaide depuis des années pour remplacer le contrôle a priori – qui consiste à chercher une aiguille dans une botte de foin –, par un contrôle a posteriori sur la base de profils significatifs. La Mutualité propose aussi d'introduire un système de forfait en maison de repos comme il fut introduit en 2006 à l'hôpital, avec des résultats immédiats tant sur les volumes que sur les prescriptions des médicaments génériques. Enfin, les campagnes de marketing des firmes ont un impact incontestable sur les volumes prescrits. Il serait dès lors logique de taxer le budget marketing de chaque firme pharmaceutique afin de décourager ce type de dépenses peu efficaces pour la santé.

En Belgique, les médicaments pèsent lourd dans le portefeuille des patients, des malades chroniques et dans le budget de la sécurité sociale. Les économies structurelles décidées par le gouvernement feront baisser cette facture. Pour atteindre ce résultat, la collaboration des médecins et des pharmaciens est indispensable. Nous demandons à chacun de prendre ses responsabilités.

ça se passe

// Crise et lien social

Le jeudi 15 mars à 20h, la librairie Siloë organise une rencontre-débat avec Elena Lasida, l'auteur du livre "Le goût de l'autre. La crise, une chance pour réinventer le lien?".

Lieu : 14, rue Louvrex - 4000 Liège.
Rens. > 04/223.20.55.

// Bien-être au travail

Le samedi 17 mars de 19h30 à 21h50, l'Institut de neurologie cognitive organise une conférence sur "Bien-être au travail et performance durable". Prix : 10 EUR.

Lieu : 132, rue du Duc - 1150 Bruxelles.
Rens. > 02/737.74.80 • www.neurocognitivism.be

// Alzheimer et soins palliatifs

Le mercredi 21 mars à 20h, la Ligue Alzheimer organise une conférence : "Maladie d'Alzheimer, soins palliatifs et continus".

Lieu : 32, bd du Jardin Botanique - 1000 Bruxelles.
Rens. > 04/229.58.10 • www.alzheimer.be

// Artistes et changement social

Le we des 24 et 25 mars, le centre de formation Cardijn organise une formation : "La voie des artistes : pour un autre monde?". Pour comprendre la mobilisation citoyenne des artistes. Prix : 55 EUR.

Lieu : La Marlagne - 5100 Wépion.
Rens. > 081/23.15.22 • www.cefoc.be

// Comédie musicale

Le dimanche 25 mars à 15h et le vendredi 20 avril à 20h30, Sonambulle (40 choristes) propose un spectacle au profit d'Altéo, mouvement de personnes malades, valides et handicapées. Prix : 15 EUR.

Lieu : 1, avenue Gryzon - 1070 Bruxelles.
Rens. > 02/501.58.16 • alteo.bruxelles@mc.be

// Croissance et environnement

Le samedi 10 mars de 14h à 17h30, ATTAC-Liège organise une conférence-débat : "Croissance, environnement, alternatives".

Lieu : place du XX Août - 4000 Liège.
Rens. > 04/349.19.02 • info@liege.attac.be

// Aménagement du territoire

Les 29 et 30 mars, le MOC organise sa 90^{ème} semaine sociale sur le thème "Le mouvement social face à l'aménagement du territoire".

Lieu : 147, rue des Français - 6020 Charleroi.
Rens. > 02/246.38.51 • www.moc.be

// Mariage

Le samedi 10 mars de 9h30 à 15h, Lumen Vitae et la pastorale des couples et des familles organisent une rencontre : "Le mariage, une aventure de vie!". Prix : 10 EUR.

Lieu : 184, rue Washington - 1050 Bruxelles.
Rens. > 02/349.03.77

// Richesses

Le lundi 12 mars de 13h30 à 22h, le Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté organise une conférence : "Richesses financières ou richesses de populations". Prix : 9 EUR.

Lieu : 2, place du Théâtre - 5000 Namur.
Rens. > 081/31.21.17 • bureau@rwlp.be

// Citoyen et banques

Le mardi 13 mars à 18h30, les Equipes populaires de Charleroi-Thuin organisent un café-citoyen : "Le citoyen et les banques, un pouvoir en décalage".

Lieu : 163, bd Tirou - 6000 Charleroi.
Rens. > 071/31.22.56 • www.equipespopulaires.be

// Francophones et Flamands

Le mardi 13 mars de 18h30 à 20h, l'Institut IPSY organise une conférence intitulée : "Belgique-België : un Etat, 2 mémoires collectives?". Réflexion sur les tensions communautaires.

Lieu : 10, place Cardinal Mercier - 1348 LLN.
Rens. > 010/47.45.47 • http://www.uclouvain.be/ipsy

// Sida

Le vendredi 16 mars de 9h à 12h30, aura lieu une conférence : "Séropositivité, sida... Stigmatisation, discrimination, exclusion".

Lieu : 40, rue des Prémontrés - 4000 Liège.
Rens. > 04/230.31.66 • d.servais@evechedeliège.be

// Cancer du sein

Le vendredi 16 mars de 13h30 à 17h30, l'asbl Au sein des femmes organise un colloque : "Un autre regard sur le cancer". Prix : 25 EUR.

Lieu : auditoire 11, place Agora, 1348 LLN.
Rens. > 0476/33.76.01 • www.auseindesfemmes.be

// Acouphènes

Le samedi 17 mars à 15h, Belgique Acouphènes asbl organise une conférence sur "le plan thérapeutique : un nouvel outil dans la thérapie acoustique de l'acouphène et de l'hyperacusis". Par Ph. Lurquin, audiologue. Prix : 8 EUR.

Lieu : Polyclinique Bracops - 1070 Bruxelles
Rens. > 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

// Identifier ses croyances

Les 19 et 20 mars, l'Université de paix organise une formation : "Comment dépasser nos croyances limitantes ?" Comment perçoit-on notre vie ?

Lieu : 4, bd du Nord - 5000 Namur.
Rens. > 081/55.41.40 • www.universitedepaix.be

// Etre parent

Le mardi 20 mars de 12h15 à 20h15, le centre de planning familial d'Uccle organise une conférence : "Le lien familial à l'épreuve de la médecine". Prix : 6,50 EUR.

Lieu : 24, rue de Stalle - 1180 Bruxelles.
Rens. > 02/376.10.00.

// Intégration et exclusion

Le mardi 20 mars à 20h15, dans le cadre du cycle "Les musulmans dans notre société", le Centre El Kalima organise une conférence : "L'intégration et/ou l'exclusion par l'économie et le social".

Lieu : 40, avenue de la Renaissance - 1000 BXL.
Rens. > 02/511.82.17.

// Egalité devant la santé

Le jeudi 22 mars de 9h à 14h, la Mutualité chrétienne du BW organise un séminaire : "Chacun est-il égal devant la santé ?"

Lieu : 2, avenue des Combattants - 1340 Ottignies.
Rens. > 067/89.36.28 • agnes.leclercq@mc.be

// Salon des 50 ans et plus

Les 23, 24 et 25 mars de 13h à 18h, aura lieu le salon "Papi'on". 160 exposants, des conférences, animations, défilés de mode, et une quantité d'informations pour les 50 ans et plus. Gratuit pour les membres MC et UCP.

Lieu : Halles des Foires - 4000 Liège.
Rens. > 04/254.97.97 • www.papion.be

// Jeune et alcool

Le mardi 27 mars à 20h, la Promotion de la Santé à l'école d'Uccle organise une conférence sur l'alcool et les jeunes par le Dr. Raymond Gueibe, alcoologue.

Lieu : 24, rue Robert-Jones - 1180 Bruxelles.
Rens. > 02/374.75.05 • psel.uccle@promotionsante.be

// Soignants et personnes âgées

Le jeudi 29 mars de 9h à 16h30, l'asbl Cep-âge organise un colloque : "A l'écoute des soignants du grand âge".

Lieu : 41, avenue des Combattants - 1340 Ottignies.
Rens. > 010/86.70.08 • www.cep-age.be

// Mémoire

Du 27 avril au 4 mai, Altéo organise un séjour sur le thème de "La mémoire, outil de convivialité". Avec la présence d'Aphasia et de la Ligue Alzheimer.

Lieu : 76, route du Tonnelet - 4900 Spa.
Rens. > 02/501.58.15 de 9h à 12h30